



**RAPPORT
D'ACTIVITE ET
FINANCIER
SEMESTRIEL
AU 30 JUIN 2017**

SOMMAIRE

Rapport d'Activité et Financier au 30 juin 2017	pages 3-21
Comptes Consolidés Semestriels au 30 juin 2017	pages 22-86
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017	pages 87-91

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE ET FINANCIER AU 30 JUIN 2017

Le présent rapport contient des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans les dites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris dans le domaine des biomarqueurs, au progrès et aux résultats de l'essai clinique RESOLVE-IT et de l'essai évaluant elafibranor dans la CBP, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires comme la FDA et l'EMA concernant notamment elafibranor dans la NASH, la CBP et d'autres candidats-médicaments dans d'autres indications et candidats-biomarqueurs développés par la Société, au succès d'une stratégie d'in-licensing, à la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement, ainsi qu'à ceux développés au chapitre 7 «Principaux Risques et incertitudes» du présent rapport ci-après.

1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

Créée en 1999, GENFIT est un groupe biopharmaceutique dédié à la découverte et au développement de médicaments dans des domaines thérapeutiques où les besoins médicaux sont considérables en raison du manque de traitements efficaces et/ou du fait de l'augmentation du nombre de malades au niveau mondial. GENFIT concentre ses efforts de R&D pour participer à la mise sur le marché de solutions thérapeutiques visant à combattre certaines maladies métaboliques, inflammatoires, auto-immunes ou fibrotiques touchant en particulier le foie (comme la stéatohépatite non alcoolique ou NASH) et plus généralement la sphère gastro-entérologique. GENFIT déploie des approches combinant nouveaux traitements et biomarqueurs. Installé à Lille, à Paris et à Cambridge (USA), le Groupe compte environ 120 collaborateurs.

L'activité de recherche et de développement de candidats-médicaments de la Société s'appuie essentiellement sur son expertise des récepteurs nucléaires (les récepteurs nucléaires sont des facteurs de transcription qui régulent spécifiquement l'expression de gènes), et plus particulièrement sur la connaissance fine de leurs rôles dans les mécanismes physiopathologiques et la maîtrise de leur modulation pharmacologique pour le traitement de certaines maladies métaboliques, inflammatoires, auto-immunes et/ou fibrotiques affectant notamment le foie (NASH, CBP, PSC, cirrhose).

Cherchant à répondre à l'ensemble des besoins médicaux nécessaires à la prise en charge individualisée du patient par son médecin, la stratégie de R&D de la Société intègre en outre des programmes de « diagnostic » visant à identifier de nouveaux biomarqueurs de certaines de ces maladies, à optimiser, pour certains d'entre eux, leur pouvoir diagnostique dans le cadre d'algorithmes innovants, puis à développer, enregistrer et mettre sur le marché de nouveaux tests/kits de diagnostic in vitro (IVD).

A la fin de l'année 2016 et début 2017, la Société a choisi d'orienter et de renforcer son portefeuille de composés en développement et de programmes de recherche dans ses aires thérapeutiques principales d'intérêt qu'il s'agisse du programme elafibranor (NASH, CBP), de ses programmes de biomarqueurs (BMGFT03), de ses développements dans la fibrose (TGFTX4) et dans certaines maladies auto-immunes (TGFTX1) et de suspendre ses investissements dans les programmes TGFTX3 et TGFTX5, moins avancés et moins directement associés à sa stratégie de spécialité. Pour plus d'informations sur cette stratégie et les perspectives de la Société, voir chapitre 10 du présent rapport ci-après.

Le portefeuille de composés et principaux programmes de GENFIT à la date du présent rapport peut donc être schématisé comme suit :

Indications	Programmes	MA*	Avancement					Prochaines étapes / stades actuels
			Recherche	Préclinique Règlementaire	Phase I	Phase II	Phase III	
NASH	elafibranol	agoniste de PPAR α/δ	PHASE 3					Recrutement des \approx 1000 patients T1 2018
	Biomarqueur Diagnostic (BMGFT03)		DEVELOPPEMENT					Phase de développement En cours
	Plan Pédiatrique elafibranol	agoniste de PPAR α/δ	PHASE 2					PK/PD S2 2017
CBP	elafibranol	agoniste de PPAR α/δ	PHASE 2					Recrutement des \approx 45 patients En cours
Fibrose du foie/ Cirrhoses	Repositionnement de nitazoxanide (TGFTX4)	Activation des cellules étoilées	PHASE 2					Demande IND pour Phase IIa S2 2017
	Composés internes (TGFTX4)	-						Optimisation composés leads En cours
Maladies Auto immunes	TGFTX1	agoniste inverse de RoRyt						Etudes pre-IND En cours (psoriasis)

* Mécanisme d'action

** Autorisation de Mise sur le Marché

Plus précisément, ce portefeuille se compose :

- du programme elafibranol. Ce candidat-médicament a notamment engagé un programme de développement de Phase III pour le traitement de la NASH dont l'essai clinique pivot, baptisé RESOLVE-IT, est en cours à la date du présent rapport. Sous réserve de résultats cliniques satisfaisants obtenus durant la première phase de cet essai dans un premier groupe d'environ 1000 patients, dont la Société anticipe qu'ils pourraient être recrutés vers la fin du premier trimestre 2018, du respect des délais estimés par la Société pour sa réalisation (de premiers résultats intermédiaires devraient être disponibles au troisième trimestre 2019) et de l'autorisation des agences réglementaires (voir la section 4.1.1.1 du Document de Référence de la Société sur le caractère incertain de ces paramètres), une autorisation conditionnelle de mise sur le marché pourrait être obtenue pour elafibranol dans la NASH au cours de l'année 2020. La Société a lancé par ailleurs un essai clinique de Phase II avec elafibranol dans la CBP (Cholangite Biliaire Primitive) dont le premier patient a été inclus au mois de mai 2017. Les premières études de toxicologie juvénile du Plan d'Investigation Pédiatrique d'elafibranol ont été engagées ainsi que de premières études visant à établir la faisabilité d'une évaluation de l'efficacité d'elafibranol dans la sous-population de patients NASH ayant un score de fibrose F4 (patients atteints de cirrhose). Enfin, les potentiels thérapeutiques de combinaisons associant elafibranol dans la NASH à des molécules issues d'autres programmes de la Société, à des molécules déjà commercialisées dans d'autres indications, ou encore à certaines molécules actuellement en développement dans la NASH sont également évalués ;
- de plusieurs programmes de recherche portant sur l'identification et la validation de nouveaux biomarqueurs pour la détection et la prise en charge du patient NASH (BMGFT03) et des comorbidités associées à la NASH. Dans le cadre du programme BMGFT03 en particulier, la Société a démontré l'intérêt des miRNAs en tant que nouveaux biomarqueurs circulants dans le but d'identifier, sans avoir à réaliser de biopsie, les patients NASH qui devraient être traités par elafibranol ou tout autre médicament adapté. Dans cette perspective, l'essai de Phase III RESOLVE-IT sera un élément

essentiel de la validation clinique nécessaire à l'autorisation de la FDA (US) et au marquage CE du nouvel outil IVD (In Vitro Diagnostic test). A la date du présent rapport, la Société entame la phase de développement industriel et réglementaire de ce test;

- du programme TGFTX4, visant au développement de nouveaux candidats-médicaments anti-fibrotiques. Dans le cadre de ce programme, la Société a identifié plusieurs candidats-médicaments potentiels avec une activité anti-fibrotique observée dans des tests cellulaires et dans des modèles in-vivo. Parmi ceux-ci figure nitazoxanide, composé issu de la Pharmacopée et actuellement prescrit comme agent anti-parasitaire dont la Société souhaite évaluer le potentiel de repositionnement dans le traitement de différentes pathologies fibrosantes, intégrant les maladies fibrotiques du foie. Une demande d'autorisation de lancement d'un essai de preuve de concept de phase 2a de nitazoxanide dans la NASH avec fibrose avancée devrait être déposée auprès de la FDA avant la fin de l'année 2017. Les autres molécules têtes de séries identifiées dans le cadre de ce programme sont en cours d'optimisation en vue d'entamer dans les meilleures conditions leur développement pré-clinique réglementaire;
- du programme TGFTX1, visant à découvrir des candidats-médicaments innovants ciblant ROR γ t, un récepteur nucléaire impliqué dans certaines maladies inflammatoires et auto-immunes. Dans le cadre de ce programme, la Société a développé des molécules propriétaires inhibitrices de l'activité de ce récepteur nucléaire ayant démontré des effets bénéfiques dans des tests in vitro et in vivo adaptés aux pathologies qu'elle cible, en particulier pour leur potentiel dans le traitement de plusieurs maladies auto-immunes. La Société a notamment lancé des études pré IND pour un traitement à usage topique du psoriasis de sévérité légère ou moyenne. Un programme de recherche a également été lancé pour valider le bénéfice thérapeutique des molécules propriétaires inhibitrices de l'activité du récepteur ROR γ t dans certaines maladies respiratoires.

Ce portefeuille de composés et de programmes est protégé essentiellement par des brevets relatifs :

- à des candidats médicaments ;
- et à des méthodes et technologies innovantes, notamment diagnostiques.

La Société dispose ainsi, à la date du présent rapport, d'un portefeuille de 432 brevets et demandes de brevets (dont 344 accordés ou délivrés), regroupés en 38 familles correspondant chacune à une invention déterminée. Ces brevets et demandes de brevet visent à protéger très largement le portefeuille de programmes et produits de la Société et permettent ainsi à la Société de maîtriser l'essentiel de leurs potentiels de valorisation. Ils concernent :

- de nouvelles molécules susceptibles de devenir des médicaments ;
- leurs applications thérapeutiques potentielles;
- de nouvelles applications de molécules déjà connues pour d'autres utilisations.

En particulier, 329 brevets et demandes de brevets concernent elafibranor.

2. FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2017

Programmes de Recherche & Développement de la Société

- ***Programme de développement d'elafibranor dans la NASH***

Essai de Phase 3 RESOLVE-IT

Le recrutement des patients de l'étude de phase 3 RESOLVE-IT s'est poursuivi activement tout au long du 1^{er} semestre 2017.

Un décalage de 4 à 6 mois par rapport au calendrier de recrutement initial a été constaté durant le premier semestre, en partie dû au nombre croissant d'essais cliniques désormais lancés dans la NASH, mais surtout lié à la volonté de la Société de s'assurer de la qualité du recrutement, de manière à rendre l'étude clinique la

plus robuste possible sur le plan statistique en s'assurant que les ratios liés à la stratification des patients restent au plus près de la réalité médicale. Ainsi, tout au long du semestre et forte de son expérience passée, la Société a porté une attention toute particulière aux éléments suivants :

- équilibres ethniques, même si la diversité recherchée peut être source de retards administratifs, notamment dans certains pays d'Amérique du Sud ;
- équilibres entre les deux bras de l'étude dans chaque centre d'essai clinique ; ce qui implique de sélectionner les centres capables de mobiliser une population suffisante de patients potentiellement éligibles ;
- équilibre au sein des populations incluses (hommes/femmes, sévérité de la maladie) et dans la géographie du recrutement.

Avec ces précautions et malgré la nécessité d'ouvrir, dans ce contexte, de nouveaux centres, le recrutement des ~1000 premiers patients devant participer à la première phase de l'essai devrait être achevé vers la fin du premier trimestre 2018.

Début juin, soit environ un an après l'inclusion du premier patient dans l'étude RESOLVE-IT, et sur la base des premières données de tolérance et de sécurité d'emploi, le Data and Safety Monitoring Board (DSMB) – un comité de surveillance et de suivi indépendant mis en place spécifiquement pour l'étude – a recommandé la poursuite de l'essai sans aucune modification.

Avancées dans le programme de « disease awareness »

En mars 2017, la Société, via le fonds de dotation qu'elle a créé en décembre 2016, a affirmé son leadership en lançant une initiative de « disease awareness », *The NASH Education Program™*, qui a suscité une vague d'intérêt sans précédent dans les grands médias francophones, alors que la pathologie était encore peu connue du grand public, notamment parce qu'elle est asymptomatique.

Cette initiative, bien accueillie par un nombre croissant de spécialistes et d'analystes du secteur, sera donc logiquement étendue à d'autres pays. Cet accueil favorable a conduit par ailleurs la Société à annoncer qu'une journée internationale d'information sur la NASH sera organisée en juin 2018 par son fonds de dotation *The NASH Education Program™*.

Perspectives de combinaisons thérapeutiques

La Société a été proactive dans les approches de combinaisons thérapeutiques dans la NASH, avec elafibranor comme molécule pivot.

Pour adresser le caractère multifactoriel de la maladie et les multiples co-morbidités auxquelles le patient NASH est confronté, GENFIT évalue le potentiel thérapeutique de combinaisons associant elafibranor à des molécules :

- issues d'autres programmes de la Société ;
- déjà commercialisées dans d'autres indications, avec des mécanismes d'action complémentaires ;
- choisies parmi celles qui sont les plus avancées dans le paysage actuel de la NASH.

Le but est de traiter le plus grand nombre de patients NASH, et si possible, réduire les doses des médicaments à combiner avec elafibranor.

Dans ce contexte, et dans le cadre de l'*International Liver Congress* (organisé du 19 au 23 avril 2017, à Amsterdam, par l'EASL), la Société a présenté des données précliniques sur la complémentarité thérapeutique d'elafibranor avec un agoniste FXR (utilisant l'exemple de l'acide obéticholique) ; ces résultats illustrant le potentiel de nouvelles combinaisons incluant elafibranor, pour une prise en charge optimale des patients NASH.

L'effet synergétique obtenu sur les modèles pathologiques utilisés s'est traduit par une atténuation de la fibrose à des doses sous-maximales, ce qui confirme l'intérêt des approches de combinaison.

○ **Programme de développement d'elafibranor dans la CBP**

L'essai clinique de phase 2a, visant à évaluer l'efficacité et la sécurité d'emploi chez les patients atteints de Cholangite Biliaire Primitive (CBP) présentant une réponse inadéquate à l'acide ursodésoxycholique, est entré dans sa phase active de recrutement.

La Société a annoncé au mois d'avril que tous les centres européens et américains devant être impliqués dans l'étude avaient été identifiés et que le premier patient a été inclus dans l'étude au début du mois de mai.

Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

- 3 bras : elafibranor 80mg, elafibranor 120 mg, placebo
- 45 patients (15 patients par bras)
- 12 semaines de traitement
- Etude internationale multicentrique aux Etats-Unis et dans 3 pays européens

L'objectif principal de cet essai est de déterminer l'effet d'une dose journalière d'elafibranor sur l'alkaline phosphatase (ALP) sérique chez ces patients, sur base d'un changement relatif par rapport aux patients sous placebo. Les objectifs secondaires incluent :

- ALP $< 1.67 \times$ limite normale supérieure (LNS) et bilirubine totale dans les limites normales et diminution $> 15\%$ de l'ALP
- Paris, Toronto, UK PBC scores
- Prurit et QoL (Quality of Life / qualité de vie)
- Sécurité d'emploi d'elafibranor dans la population CBP

Les premiers résultats de cette étude devraient être disponibles, sous réserve du respect des délais estimés par la Société pour sa réalisation et notamment de la date de recrutement du dernier patient à inclure, au cours du second semestre de l'année 2018.

○ **Programme de Biomarqueurs Diagnostic dans la NASH (BMGFT03)**

Lors de l'*International Liver Congress* organisé par l'*EASL*, la Société a présenté, à travers deux abstracts, les dernières avancées de son programme de biomarqueurs, ainsi que ses perspectives de développement de diagnostic *in vitro* (IVD) non-invasif dans la NASH. En particulier, ont été présentées de nouvelles données portant sur :

- l'élaboration d'un score simplifié pour identifier les patients NASH à traiter et effectuer le suivi de leur maladie ;
- de nouvelles avancées de recherche dans les miARNs à valeur diagnostique.

Les nouveaux marqueurs miARNs innovants ont été identifiés grâce à l'analyse des échantillons de plus de 500 patients NAFLD issus de cohortes différentes, dont ceux de l'essai de phase 3 RESOLVE-IT.

La méthode de scoring résulte quant à elle de la mise au point d'un nouvel algorithme basé sur un nombre réduit de variables, générant un score performant en matière d'AUC (Area Under the Receiver Operating Curve), de sensibilité, de spécificité, de NPV (*Negative Predictive Value*) et de PPV (*Positive Predictive Value*).

Les deux présentations/posters ont confirmé le potentiel de l'approche développée par la Société, et sa capacité à apporter une solution diagnostique IVD basée sur une prise de sang, qui serait à la fois non invasive, facile d'accès, à moindre coût et donc à large diffusion, notamment par rapport à d'autres approches existantes ou encore en cours de développement. Si ces autres approches telles que l'imagerie ou encore l'élastographie sont complémentaires, elles nécessitent en effet des investissements en équipement et formation significatifs, et ne sauraient donc en aucun cas remplacer un outil IVD à très large diffusion.

D'autres résultats obtenus en juin ont confirmé le potentiel des microARNs circulants pour le diagnostic ainsi que la pertinence de la signature GENFIT pour identifier les patients ayant une NASH active (NAS \geq 4) et un stade de fibrose significatif (F \geq 2), c'est-à-dire les patients devant être traités :

- une nouvelle expérimentation de séquençage de nouvelle génération a validé, dans des échantillons de sérum de la Phase 3 RESOLVE-IT, la valeur diagnostique de 13 microARNs circulants précédemment identifiés dans la cohorte GOLDEN-505 ainsi que dans une cohorte de patients obèses (Professeur Sven Francque, LBP-535, EASL 2017) ;
- une analyse bioinformatique a confirmé qu'une signature décrite précédemment, combinant miR-34a, alpha-2 macroglobuline, HbA1c et YKL-40 (Professeur Stephen A. Harrison, LBP-534, EASL 2017), aboutit à une performance diagnostique significativement meilleure que celle des principaux scores connus dans la littérature scientifique lorsque testée dans les cohortes GOLDEN-Diag et RESOLVE-IT.

L'ensemble de ces données et le niveau de performance statistique obtenu suggérant ainsi que la signature GENFIT pourrait répondre à différents besoins médicaux, à différents stades du parcours clinique du patient, permettant aux médecins généralistes, endocrinologues, diabétologues et hépatologues d'assurer leur diagnostic, notamment quant à leur décision de traiter un patient avec un médicament anti-NASH, la Société a décidé de clôturer la phase de faisabilité du programme pour entamer, dès le second semestre la phase de développement qui devra impliquer un partenaire industriel.

Dans le cadre de la phase industrielle destinée au développement d'un nouveau test de diagnostic in-vitro (IVD) qui s'ouvre, GENFIT souhaite en effet nouer un partenariat avec une grande entreprise spécialisée dans le diagnostic ayant une expertise spécifique dans le domaine des microARNs appliqués à des tests IVD, pour le développement du test en accord avec les exigences réglementaires ainsi que pour la fabrication des kits.

Enfin, GENFIT a continué durant le premier semestre à élargir son programme de collaboration et de recherche dans le domaine des biomarqueurs pour la NASH, avec la signature d'un accord avec le CHU d'Angers (France). Cette collaboration avec les Professeurs Jérôme Boursier et Paul Calès donne ainsi accès à une cohorte indépendante supplémentaire de patients NASH et non-NASH. Dans les prochains mois, GENFIT envisage de signer d'autres collaborations pour accéder à de nouvelles cohortes prospectives et longitudinales visant la validation du test de diagnostic GENFIT dans d'autres utilisations futures.

○ **Programme de repositionnement de nitazoxanide dans la fibrose (TGFTX4)**

Dans le cadre du programme TGFTX4, la Société a identifié plusieurs candidats-médicaments potentiels avec une importante activité anti-fibrotique démontrée à la fois dans des tests cellulaires et dans des modèles pathologiques *in vivo*.

Ces résultats ont été obtenus soit par une réorientation thérapeutique de molécules approuvées dans une autre indication, permettant de gagner en temps de développement, soit par une optimisation plus classique de type « hit-to-lead » sur des molécules de la Société à l'aide d'un screening phénotypique réalisé sur des cellules hépatiques stellaires humaines activées par TGF beta.

Nitazoxanide, un anti-parasitaire à la sécurité d'emploi prouvée, a fait l'objet d'une telle ré-orientation thérapeutique repositionnant la molécule comme un agent puissant dans la fibrose, avec une efficacité démontrée dans deux modèles pathologiques de fibrose hépatique présentés en Avril 2017 lors de l'*International Liver Congress* organisé par l'EASL.

La Société prévoit de soumettre à la FDA une demande d'autorisation de lancement d'un essai de preuve de concept de phase 2a de nitazoxanide dans la NASH avec fibrose avancée, avant la fin de l'année 2017.

○ **Programme TGFTX1 (RORgt)**

Dans le cadre d'un projet ambitieux visant à élargir et à diversifier son portefeuille de candidats médicaments destinés à traiter les maladies auto-immunes, inflammatoires et fibrotiques, la Société s'est investie ces trois dernières années dans le design et dans l'optimisation de différentes séries chimiques d'agonistes inverses de RORgt.

Dans le cadre de ce programme, la Société a récemment lancé des études pré IND pour un traitement à usage topique du psoriasis de sévérité légère ou moyenne. Elle évalue les possibilités de nouer un partenariat

avec un acteur ayant une franchise déjà établie en dermatologie – avec des médicaments à usage topique et oral – en vue de poursuivre son développement.

Gouvernance

Par une résolution d'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2017, les actionnaires ont approuvé le changement de mode d'administration et de direction de la Société proposé par le Management et ont décidé de passer de la forme duale historique de la Société Anonyme GENFIT (à Conseil de Surveillance et Directoire) à une forme moniste à **Conseil d'Administration**.

La même Assemblée Générale a également nommé la totalité des nouveaux membres du Conseil d'administration proposés par le Management qui est désormais composé des membres suivants :

- Monsieur Jean-François Mouney,
- Monsieur Xavier Guille des Buttes,
- Madame Anne-Hélène Monsellato,
- Madame Catherine Larue,
- Monsieur Frédéric Desdouits,
- Monsieur Philippe Moons
- La société Biotech Avenir, représentée par Mme Florence Séjourné.

Deux nouvelles administratrices ont donc rejoint la Société à cette occasion :

- Le **Docteur Catherine Larue**, qui occupe à ce jour la fonction de directrice générale ad intérim du Luxembourg Institute of Health (LIH), institut de recherche biomédical, depuis janvier 2016.

De 2012 à fin 2015, elle a occupé avec succès le poste de CEO de l'IBBL (Integrated BioBank of Luxembourg), où elle s'est investie dans le développement de la stratégie de la biobanque et dans de nouvelles initiatives dans le domaine de la médecine personnalisée. Avant de rejoindre l'IBBL, le Dr Catherine Larue a animé le programme de « Biomarqueurs » de la Société Genfit jusqu'en 2012.

Dr Catherine Larue a débuté sa carrière comme chef d'équipe chez Sanofi, Montpellier, France, en R&D dans le département de recherche cardiovasculaire. Elle a ensuite rejoint Sanofi Diagnostics Pasteur Inc., Minnesota, États-Unis, où elle a dirigé le département d'immunologie pendant trois ans, y développant tests et instruments. Elle est ensuite retournée à Paris, chez Sanofi Diagnostics Pasteur pour y travailler en tant que Directrice R&D, puis a passé 11 ans au sein du groupe Bio-Rad où elle a occupé divers postes de management. Elle a participé à la découverte de plusieurs biomarqueurs innovants et à la mise sur le marché de dizaines de produits de diagnostic.

Dr Catherine Larue est l'auteur de 85 publications et a déposé 13 brevets. Elle est titulaire d'un doctorat en biologie expérimentale et d'une Habilitation à Diriger la Recherche (HDR) à l'Université de Rouen, d'un diplôme universitaire en oncologie clinique (Université Paris VI) et d'un MBA pour Executive (Université de St. John, New York). En 2014, elle a été élue femme la plus inspirante de l'année dans la catégorie « Science, Technologie et Recherche » au Luxembourg.

- Madame **Anne-Hélène Monsellato**, qui a obtenu son diplôme d'expertise comptable en 2008 et est titulaire d'un diplôme en gestion des affaires de l'École de Management de Lyon.

Depuis mai 2015, Anne-Hélène Monsellato est membre indépendant du Conseil d'Administration, Présidente du Comité d'Audit et des Risques et membre du Comité de Gouvernance et des Nominations d'Euronav, une société belge figurant parmi les leaders mondiaux du transport maritime de produits pétroliers cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Bruxelles et au NYSE. Par ailleurs, elle est Vice-Présidente et trésorière du Mona Bismarck American Center for Art and Culture, fondation publique américaine basée à New York.

Madame Monsellato a rejoint Ernst&Young (devenu EY) en 1990 où elle a occupé successivement des fonctions d'auditeur, d'auditeur senior, de manager puis de manager senior, avant de devenir associée du Cabinet de 2005 à 2013. Elle a acquis, à travers ce parcours, une grande expérience des opérations de cotations transfrontalières, notamment aux Etats-Unis, du contrôle interne et de la gestion des risques, et est intervenue dans plusieurs sociétés des secteurs pharmaceutiques et des biotechnologies.

Madame Monsellato est un membre actif de l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et du Comité de sélection de FBA (Femmes Business Angels) depuis 2013.

Ce nouveau Conseil d'administration s'est réuni le même jour et a nommé **Monsieur Jean-François Mouney aux fonctions de Président du Conseil d'administration et Directeur Général** de la Société et **Monsieur Xavier Guille des Buttes à la fonction de Vice-Président du Conseil d'administration**.

Les comités d'Audit et de Nominations et Rémunérations du Conseil d'administration ont également été composés à cette occasion comme suit :

- **Comité d'audit :**
 - Madame Anne-Hélène Monsellato, Présidente,
 - Monsieur Philippe Moons,
 - Monsieur Xavier Guille des Buttes.
- **Comité des Nominations et Rémunérations :**
 - Monsieur Xavier Guille des Buttes, Président,
 - Monsieur Jean-François Mouney,
 - Madame Catherine Larue.

3. ELEMENTS FINANCIERS ET EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

3.1 Commentaires sur l'état du résultat net consolidé des exercices clos le 30 juin 2016 et 30 juin 2017

(i) Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de la Société sont composés du crédit d'impôt recherche, de revenus industriels, de subventions d'exploitation et d'autres produits opérationnels.

Produits d'exploitation (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2016	30/06/2017
Revenus industriels	151	65
Subventions d'exploitation	384	21
Crédit d'impôt recherche de l'exercice	3 043	4 533
Autres produits opérationnels	69	91
Total	3 647	4 710

Le total des produits d'exploitation s'élève ainsi à 4 710 milliers d'euros au 30 juin 2017 contre 3 647 milliers d'euros pour la même période au titre de l'exercice précédent, soit une progression de 29%.

Ces produits d'exploitation sont composés principalement du Crédit d'Impôt Recherche de l'exercice qui s'est élevé à 4 533 milliers d'euros au 30 juin 2017 contre 3 043 milliers d'euros au premier semestre 2016. Cette augmentation de 49% du Crédit d'Impôt Recherche est due principalement à l'accroissement des dépenses de sous-traitance opérationnelle entre les deux semestres, lui-même lié en très grande partie à la progression de l'étude de Phase III RESOLVE-IT (voir notamment (ii) charges d'exploitation par destination ci-dessous).

Les revenus industriels se sont élevés à 65 milliers d'euros au 30 juin 2017 contre 151 milliers d'euros pour la même période au titre du semestre précédent, soit une diminution de 51% (plus de détails sont fournis dans la note 6.3.17 de l'annexe aux comptes consolidés pour le premier semestre 2017 ci-jointe).

Les subventions d'exploitation du premier semestre 2017 se sont élevées à 21 milliers d'euros contre 384 milliers d'euros pour la même période un an auparavant avec la fin des derniers programmes de recherche subventionnés.

Enfin, les autres produits opérationnels ont progressé de 69 milliers d'euros au 30 juin 2016 pour s'établir à 91 milliers d'euros au 30 juin 2017.

(ii) Charges d'exploitation par destination

Les tableaux ci-dessous répartissent les charges d'exploitation par destination entre principalement les frais de recherche et développement d'une part et les frais généraux et administratifs d'autre part, ceci pour les semestres clos au 30 juin 2016 et au 30 juin 2017.

Charges d'exploitation	Semestre clos le 30/06/2016	Dont :					Résultat sur cessions d'actifs non courants
		Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur	
(En milliers d'euros)							
Frais de recherche & développement	(12 323)	(970)	(6 226)	(3 566)	(1 310)	(251)	0
Frais généraux & administratifs	(4 166)	(45)	(0)	(2 202)	(1 842)	(77)	0
Autres produits opérationnels	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges opérationnelles	(1)	0	0	0	(1)	0	0
TOTAL	(16 489)	(1 015)	(6 226)	(5 768)	(3 152)	(328)	0

Charges d'exploitation	Semestre clos le 30/06/2017	Dont :					Résultat sur cessions d'actifs non courants
		Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur	
(En milliers d'euros)							
Frais de recherche & développement	(23 670)	(1 351)	(14 329)	(3 984)	(3 545)	(461)	(0)
Frais généraux & administratifs	(3 448)	(66)	(4)	(1 664)	(1 681)	(34)	0
Autres produits opérationnels	(2)	0	0	0	0	0	(2)
Autres charges opérationnelles	36	0	0	0	36	0	0
TOTAL	(27 084)	(1 416)	(14 333)	(5 648)	(5 190)	(495)	(2)

Les charges d'exploitation du premier semestre 2017 se sont élevées à 27 084 milliers d'euros contre 16 489 milliers d'euros au titre du premier semestre 2016, soit une augmentation de 64%. Elles se composent notamment de :

- **frais de recherche et développement**, qui comprennent notamment les frais des personnels salariés affectés à la recherche (3 984 milliers d'euros au 30 juin 2017 contre 3 566 milliers d'euros au 30 juin 2016), les honoraires liés aux personnels mis à disposition et affectés à la recherche, les coûts des consommables et de la sous-traitance opérationnelle (clinique et pharmaceutique notamment, soit 14 329 milliers d'euros au 30 juin 2017 contre 6 226 milliers d'euros au 30 juin 2016), les coûts liés à la propriété intellectuelle et la dotation au fonds de dotation « The Nash Education Program » créé en décembre 2016. Ces frais de recherche et développement se sont élevés à 23 670 milliers d'euros au 30 juin 2017 contre 12 323 milliers d'euros au 30 juin 2016, soit respectivement 87% et 75% du total des charges d'exploitation.

Le premier semestre 2017 a été marqué par la montée en puissance des coûts de sous-traitance liés à la progression de l'étude de phase III RESOLVE-IT, comparé au premier semestre 2016 qui avait vu cette étude démarrer. Si les autres programmes ont aussi généré des coûts de sous-traitance au premier semestre 2017, leurs montants sont beaucoup moins significatifs que ceux liés à l'étude de phase III RESOLVE-IT du fait du stade plus précoce d'avancement de ces travaux de recherche et développement.

Les frais de personnel affectés à la recherche du premier semestre 2017 augmentent de 12% par rapport à ceux constatés sur la même période un an auparavant en raison de l'augmentation des effectifs moyens affectés à la recherche (93 versus 83) et, plus accessoirement, de l'impact sur le premier semestre 2017 des charges liées à la mise en place de plans de stocks options et

d'actions gratuites le 15 décembre 2016 alors qu'aucun instrument d'intéressement de ce type n'avait été attribué durant le premier semestre 2016. Ces deux éléments ont plus que compensé le fait que l'incentive plan en vigueur dans la Société n'a pas trouvé à s'appliquer au cours du premier semestre 2017, alors que des primes liées à son application avaient été attribuées au cours du premier semestre 2016.

- **frais généraux et administratifs**, qui comprennent notamment les frais de personnel non affectés à la recherche (1 664 milliers d'euros au 30 juin 2017 contre 2 202 milliers d'euros au 30 juin 2016), et les frais administratifs et commerciaux. Ces frais généraux et administratifs se sont élevés à 3 448 milliers d'euros au premier semestre 2017 contre 4 166 milliers d'euros au premier semestre 2016, soit respectivement 13% et 25% du total des charges d'exploitation.

Les frais de personnel non affectés à la recherche du premier semestre 2017 diminuent de 24% par rapport à ceux constatés sur la même période un an auparavant, même si les effectifs moyens non affectés à la recherche ont augmenté d'un semestre à l'autre (31 versus 25). En effet, contrairement au premier semestre 2016, aucune prime liée à l'application de l'incentive plan en vigueur dans la Société n'a été attribuée au premier semestre 2017 en l'absence d'évènements pouvant y donner droit.

(iii) **Charges d'exploitation par nature**

Regroupées non plus par destination mais par nature, les charges d'exploitation sont composées principalement de :

Sous-traitance opérationnelle

Sous traitance opérationnelle (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2016	30/06/2017
Frais de recherche & développement	(6 226)	(14 329)
Frais généraux & administratifs	(0)	(4)
Autres produits opérationnels	0	0
Autres charges opérationnelles	0	0
TOTAL	(6 226)	(14 333)

Le montant des charges de sous-traitance opérationnelle s'est élevé à 14 333 milliers d'euros au premier semestre 2017 contre 6 226 milliers d'euros au titre du premier semestre 2016, soit une augmentation de 130%, due essentiellement à la montée en puissance des coûts liés à la progression de l'étude de Phase III RESOLVE-IT. La Société prévoit que ce poste de charges continue d'augmenter sensiblement au cours du second semestre 2017 en liaison avec l'avancement de l'étude RESOLVE-IT.

Charges de personnel

Charges de personnel (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2016	30/06/2017
Salaires	(4 188)	(3 985)
Charges sociales	(1 548)	(1 503)
Coût des engagements de retraite	(33)	(31)
Paielements fondés sur des actions	0	(129)
TOTAL	(5 768)	(5 648)

Le montant des charges de personnel hors paiements fondés en actions s'est élevé à 5 519 milliers d'euros au premier semestre 2017 contre 5 768 milliers d'euros au titre du semestre précédent, soit une diminution de 4% alors que les effectifs moyens sont passés de 103 au premier semestre 2016 à 124 au premier semestre 2017.

Cette évolution est due principalement au fait que le premier semestre 2016 avait été impacté par des primes attribuées à certains salariés dans le cadre de la mise en œuvre de l'incentive plan en vigueur dans la Société, alors que ce dernier n'a pas trouvé à s'appliquer au cours du premier semestre 2017.

Le montant constaté au titre des paiements en actions sans impact sur la trésorerie est passé de 0 euros au premier semestre 2016 à 129 milliers d'euros au premier semestre 2017 ; la Société ayant mis en place un plan de stock-options et un plan d'actions gratuites le 16 décembre 2016. Pour plus d'information, se reporter à la note 6.20 de l'annexe aux comptes consolidés pour le premier semestre 2017 ci-jointe.

Autres charges opérationnelles

Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...) (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2016	30/06/2017
Frais de recherche & développement	(1 310)	(3 545)
Frais généraux & administratifs	(1 842)	(1 681)
Autres produits opérationnels	0	0
Autres charges opérationnelles	(1)	36
TOTAL	(3 152)	(5 190)

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 5 190 milliers d'euros au premier semestre 2017 contre 3 152 milliers d'euros au premier semestre 2016, soit une augmentation de 65%. Elles se composent notamment :

- des « honoraires » qui incluent notamment les frais juridiques, d'audit et de comptabilité, les frais de recrutement, les honoraires de différents conseils (relations presse, relations investisseurs, communication, informatique), le personnel externe mis à disposition de la Société (gardienage, sécurité et accueil, management des essais cliniques), ainsi que les honoraires de certains de ses conseillers scientifiques. Ce montant comprend aussi les dépenses de propriété intellectuelle que sont les frais et honoraires engagés par la Société pour le dépôt et la maintenance de ses brevets ;
- des dépenses liées à la location, à l'usage, et à l'entretien des locaux du siège et son établissement parisien, et à la location des bureaux de sa filiale aux États-Unis ;
- des dépenses liées aux déplacements et aux congrès des personnels salariés et des personnels mis à disposition, ainsi que des frais de participation à des congrès scientifiques, médicaux, financiers, et de développement des affaires commerciales.

Cette augmentation est essentiellement liée à l'accélération du développement de l'activité du Groupe et du renforcement de sa présence aux États-Unis.

En particulier, l'accroissement des autres charges d'exploitation liées à l'activité de recherche & développement d'un semestre à l'autre est due principalement :

- à l'impact dans les comptes du premier semestre 2017 de la dotation de la Société au fonds de dotation « The Nash Education Program » (ce fonds n'ayant pas encore été créé au premier semestre 2016) ;
- à l'augmentation des charges de mise à disposition de personnel pour le management des essais cliniques en cours ;
- à l'augmentation des frais et honoraires de Propriété Intellectuelle.

La diminution des autres charges d'exploitation liées à l'activité générale et administrative d'un semestre à l'autre s'explique essentiellement quant à elle par une diminution des honoraires juridiques.

(iv) Résultat financier

Le résultat financier se traduit par une perte financière de 214 milliers d'euros au 30 juin 2017 contre un excédent financier de 181 milliers d'euros au titre du semestre précédent.

Cette perte financière est due à l'augmentation des charges financières qui passent de 97 milliers d'euros au 30 juin 2016 à 555 milliers d'euros au 30 juin 2017 en raison notamment de la constatation d'une perte de change de 511 milliers d'euros (contre 19 milliers d'euros au 30 juin 2016) due à l'évolution de la parité €/.\$.

(v) **Résultat net**

Le premier semestre 2017 se solde par une perte nette de 22 615 milliers d'euros contre une perte nette de 12 662 milliers d'euros au titre du semestre précédent.

3.2 Commentaires sur l'état de la situation financière au 30 juin 2017

Au 30 juin 2017, le total de l'Etat de la Situation Financière du Groupe s'élève à 147 404 milliers d'euros contre 166 214 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Le Groupe dispose au 30 juin 2017 de 126 286 milliers d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie contre 152 277 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

(i) **Actifs non courants**

Les actifs non courants composés des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, augmentent de 4 219 milliers d'euros au 31 décembre 2016 à 6 025 milliers d'euros au 30 juin 2017. Cette augmentation est due essentiellement aux investissements engagés au premier semestre 2017 (équipement scientifique et matériel informatique).

(ii) **Actifs courants**

Les actifs courants s'élèvent respectivement à 141 379 milliers d'euros au 30 juin 2017 contre 161 996 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

La variation des créances clients et autres débiteurs courants s'explique essentiellement par les créances liées au Crédit d'Impôt Recherche pour les exercices 2014, 2016 et le premier semestre 2017. Davantage de détails sur la nature de ces créances sont donnés dans la note 6.7 de l'annexe aux comptes consolidés pour le premier semestre 2017 ci-jointe (voir également chapitre 8 du présent rapport ci-après).

La variation des autres actifs courants correspond à l'augmentation des charges constatées d'avance liées aux charges opérationnelles courantes.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie passent de 152 277 milliers d'euros au 31 décembre 2016 à 126 286 milliers d'euros au 30 juin 2017, soit une diminution de 17%.

Trésorerie & équivalents de trésorerie (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Valeurs mobilières de placements et dépôts à terme	150 438	107 517
Soldes débiteurs de banque	1 839	18 769
TOTAL	152 277	126 286

(iii) **Capitaux propres**

Au 30 juin 2017, le montant total des capitaux propres du Groupe s'élève à 120 293 milliers d'euros contre 142 797 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

L'évolution des capitaux propres de la Société résulte de la constatation de la perte semestrielle.

L'annexe aux comptes consolidés semestriels ci-jointe ainsi que le tableau de variation des capitaux propres établis selon les normes IFRS détaillent respectivement l'évolution du capital de la Société et des capitaux propres du Groupe.

(iv) Passifs non courants

Il s'agit principalement de la part à plus d'un an :

- des avances conditionnées accordées à GENFIT SA par Bpifrance et visant à financer les programmes de recherches dont le détail figure à la note 6.12.1.1 « Avances remboursables et conditionnées » de l'annexe aux comptes consolidés pour le premier semestre 2017 ci-jointe; et
- des emprunts bancaires (dont le détail figure à la note 6.12.1.2 « emprunts bancaires » de l'annexe aux comptes consolidés pour le premier semestre 2017 ci-jointe).

(v) Passifs courants

Ce poste du bilan regroupe principalement la part à moins d'un an des avances conditionnées à GENFIT SA par Bpifrance et les dettes fournisseurs et sociales (voir également les notes 6.12.2 et 6.13 de l'annexe aux comptes consolidés pour le premier semestre 2017 ci-jointe). La variation des passifs courants est essentiellement due, comme indiqué ci-dessous à l'augmentation des dettes fournisseurs consécutive à l'accroissement des charges de sous-traitance opérationnelles.

Dettes fournisseurs & autres crédateurs - Courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Dettes fournisseurs	13 341	14 953
Dettes sociales	2 562	2 372
Participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise	17	17
Dettes de tva	24	22
Dettes fiscales	187	156
Autres dettes	14	27
TOTAL	16 146	17 549

4. PRINCIPAUX FLUX INTRAGROUPE

Avec effet au 1er janvier 2017, GENFIT CORP. et GENFIT SA ont renouvelé l'accord de services intragroupe par lequel GENFIT CORP. fournit certains services à GENFIT SA, notamment des services liés aux activités de management d'essais cliniques, de relations investisseurs aux Etats-Unis, et de *business development*. Cette nouvelle convention prévoit une rémunération correspondante aux coûts et frais engagés par GENFIT CORP. dans l'exécution des services prévus par le contrat, majorés de 5 %. Les coûts dits de « structure » sont refacturés sans majoration. Ainsi, au premier semestre 2017, les sommes facturées par GENFIT CORP. à GENFIT SA se sont élevées à 2 116 milliers de dollars.

Une convention de trésorerie a également été renouvelée entre GENFIT SA et GENFIT CORP avec effet au 1^{er} janvier 2017. Cette convention a pour objet le financement des opérations de la filiale américaine par GENFIT SA, par le biais d'avances de trésorerie portant intérêts. Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'article L.511-7-3° du Code monétaire et financier.

5. PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Ces informations sont disponibles dans la note annexe 6.25 aux consolidés pour le premier semestre 2017 ci-jointe.

6. CAPITAL SOCIAL

L'évolution du capital de GENFIT SA par nature d'opérations depuis 2006 est présentée dans le tableau ci-après :

Historique de l'évolution du capital et prime d'émission	Capital			Primes		
	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital en numéraire	Primes émission nettes	Primes fusion	Primes nettes
Au 31 décembre 2005	150 001	16,00	2 400 016	0	0	0
27/06/2006 - Division du nominal	9 600 064	0,25	2 400 016	609 796	0	609 796
18/10/2006 - Offre de placement privé	11 270 626	0,25	2 817 657	14 323 832	0	14 323 832
21/11/2006 - Dissolution sans liquidation d'IT.OMICS	11 270 626	0,25	2 817 657	14 323 832	37 833	14 361 665
16/02/2010 - Augm. capital par placement privé	11 662 166	0,25	2 915 542	16 240 395	37 833	16 278 228
15/07/2011 et 19/07/2011 - Augm. capital par placement privé	13 340 295	0,25	3 335 074	20 864 969	37 833	20 902 802
04/10/2011 - Augm. capital réservée	13 424 328	0,25	3 356 082	20 968 324	37 833	21 006 157
28/10/2011 - Augm. capital réservée	13 580 578	0,25	3 395 145	21 427 072	37 833	21 464 905
28/10/2011 - Augm. capital - compensation de créance (BSA 2011)	13 630 578	0,25	3 407 645	21 406 881	37 833	21 444 714
22/02/2012 - Augm. capital réservée - exercice de BSA (2011)	13 726 762	0,25	3 431 691	21 606 965	37 833	21 644 798
Du 07/03/2012 au 03/07/2012 - Augm. capital réservées	15 085 665	0,25	3 771 416	23 707 055	37 833	23 744 888
01/08/2012 - Augm. capital - compensation de créance (OCA 2012)	15 148 321	0,25	3 787 080	23 690 141	37 833	23 727 974
Du 05/09/2012 au 17/10/2012 - Augm. capital réservées - conversions d'obligations (OCA 20)	15 969 232	0,25	3 992 308	25 437 239	37 833	25 475 072
Du 21/12/2012 au 08/03/2013 - Augm. capital - compensation de créance (OCA 2012-2)	16 029 806	0,25	4 007 452	25 415 946	37 833	25 453 779
Du 27/12/2012 au 11/04/2013 - Augm. capital réservées - conversions d'obligations (OCA 20)	17 370 068	0,25	4 342 517	30 591 512	37 833	30 629 345
17/04/2013 - Augm. capital par placement privé	20 299 516	0,25	5 074 879	43 294 235	37 833	43 332 068
19/04/2013 et 02/05/2013 - Augm. capital - compensation de créance (OCA 2012-2)	20 317 291	0,25	5 079 323	43 287 291	37 833	43 325 124
Du 24/04/2013 au 02/08/2013 - Augm. capital réservées - conversions d'obligations (OCA 20)	20 541 821	0,25	5 135 455	44 270 698	37 833	44 308 531
03/02/2014 - Augm. capital publique avec maintien du DPS	21 257 671	0,25	5 314 418	48 839 327	37 833	48 877 160
27/06/2014 - Augm. capital par placement privé	23 374 238	0,25	5 843 560	95 698 624	37 833	95 736 457
17/12/2014 - Augm. capital par placement privé	23 957 671	0,25	5 989 418	115 718 226	37 833	115 756 059
29/10/2015 & 04/11/2015 - Augm. capital par exercice de BSAAR	23 958 904	0,25	5 989 726	115 720 750	37 833	115 758 583
29/02/2016 - Augm. capital par placement privé	26 354 794	0,25	6 588 699	163 099 866	37 833	163 137 699
12/10/2016 - Augm. capital par placement privé	28 049 794	0,25	7 012 449	193 895 034	37 833	193 932 867
02/11/2016 - Augm. capital par placement privé	31 166 437	0,25	7 791 609	234 926 121	37 833	234 963 954

Aucune opération n'est venue modifier ce capital au cours du premier semestre 2017.

7. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les facteurs de risques affectant la Société sont présentés au chapitre 4 du document de référence relatif aux comptes clos le 31 décembre 2016 enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 28 avril 2017 (numéro AMF R.17-034). Les principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée dans les six mois restants de l'exercice sont identiques à ceux présentés dans le document de référence disponible sur le site internet de la Société, mise à part l'actualisation du facteur de risques suivant :

Risque de change :

A la date du présent rapport, l'exposition au risque de change de la Société est modérée puisque la majorité de ses opérations est libellée en euros, à l'exception notamment des opérations réalisées en dollars US par GENFIT CORP.

A l'avenir, et notamment dans le cadre des essais cliniques, GENFIT S.A. sera amenée à gérer davantage d'opérations libellées en devises étrangères ou exposées indirectement au risque de change, ce qui augmentera son exposition globale à ce risque.

Cette augmentation de l'exposition globale de la Société à ce risque sera notamment fonction :

- des devises dans lesquelles elle percevra ses revenus ;
- des devises choisies lors de la signature de conventions, tels des accords de licences, de co-commercialisation ou de co-développement ;
- de la localisation géographique des essais cliniques réalisés sur ses candidats-médicaments ou biomarqueurs ;
- de la possibilité, pour des cocontractants, de transférer indirectement le risque de change sur la Société, et
- de sa politique de couverture de change.

A ce jour, la Société a mis en place quelques instruments de couverture spécifiques (achat de dollars US et SICAV en dollars US, achats de dollars US à terme). Par la suite, s'il était confirmé que son exposition en devise évolue, la Société pourrait mettre en place d'autres instruments de couverture appropriés.

Le tableau suivant présente la sensibilité des dépenses de la Société à une variation de 10 % du dollar US au cours du premier semestre 2017 :

Sensibilité des dépenses de la Société à une variation du dollar US de +/- 10% (pour la période) (En milliers d'euros ou en milliers de dollars US)	Semestre clos le 30/06/2017
Dépenses libellées en dollars US	2 541
Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 euro = 1,1412 dollars US	2 227
Equivalent en euros, en cas de hausse de 10% du dollar US vs euro	2 474
Equivalent en euros, en cas de baisse de 10% du dollar US vs euro	2 024

L'impact net du risque de change opérationnel s'est traduit par un gain de change de 100 milliers d'euros au titre de l'exercice 2016 et par une perte de change de 511 milliers d'euros au premier semestre 2017, mais ces gains et pertes ne préjugent pas de l'impact futur du risque de change.

Ces risques sont susceptibles de survenir pendant les six mois restant de l'exercice en cours mais également durant les exercices ultérieurs.

8. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Contentieux avec M. Jean-Charles Fruchart et son épouse

A la suite de la mise en disponibilité de son poste de Président du Conseil de Surveillance de la Société en avril 2008, Monsieur Jean-Charles Fruchart et son épouse ont intenté de multiples actions judiciaires, au commercial et au pénal, contre ou impliquant la Société et certains de ses dirigeants, actionnaires, filiales et sociétés qui leur sont liées, faisant quasi systématiquement appel des décisions de justice qui leur étaient défavorables.

Ces procédures ayant porté préjudice à leurs réputations et à leur investissement dans la Société, deux actionnaires institutionnels de référence de la Société ont engagé une action de mise en cause de la responsabilité de Monsieur Fruchart et de son épouse. Ayant encouru elle-même un certain nombre de dépenses internes, le paiement d'honoraires d'avocats et de frais juridiques, la Société s'est jointe à l'action des actionnaires de la Société pour en obtenir réparation, tout comme de l'ensemble des coûts et préjudices qu'elle a subi du fait des époux Fruchart. S'agissant de cette procédure, la Société et ses actionnaires ont fait appel d'une décision de première instance.

A la date du présent rapport, certaines de ces actions restent pendantes en appel ou toujours en cours d'instruction.

Contrôle fiscal français relatif au Crédit d'Impôt Recherche

1. Objet du litige

A la suite d'un contrôle fiscal sur les exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013, ainsi que sur le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) de l'exercice 2010, la Société a reçu deux propositions de rectification liées aux CIR des exercices 2010, 2011 et 2012 qu'elle a contesté, faisant état d'un redressement potentiel pouvant s'élever à un total de 2 475 milliers d'euros.

Le différend avec l'administration fiscale porte principalement sur des alliances de co-recherche conclues avec des partenaires de l'Industrie Pharmaceutique. L'administration fiscale estime que ces alliances sont des contrats de sous-traitance à la Société par ses co-contractants ; ce qui aurait pour conséquence de réduire la base du CIR à hauteur des sommes facturées aux partenaires. Or ces alliances de co-recherche comportent des dispositions croisées relatives à la propriété intellectuelle, au mode de gouvernance partagée des programmes de recherche, au risk-sharing, aux conditions de résiliation des contrats et aux modalités de rémunération qui démontrent que l'objet de ces contrats ne relève pas de la sous-traitance.

La contestation de la Société de la proposition de rectification sur le CIR de l'exercice 2010 (1 141 milliers d'euros) a été introduite en Février 2015. La réponse circonstanciée du même type au regard de la proposition de rectification pour les CIR des exercices 2011 et 2012 a été adressée par la Société à l'administration fiscale en février 2016. Fin Mai 2016, l'administration fiscale a répondu à ces deux courriers de contestation en maintenant la majeure partie des redressements exposés dans les deux propositions de rectification et la Société a engagé les voies de recours à sa disposition contre cette position.

Ainsi, après une première phase infructueuse, la Société a mis en œuvre la deuxième phase de recours hiérarchique le 17 octobre 2016, au terme de laquelle il a été fait partiellement droit à ses arguments. Il en résulte que les rappels de crédit d'impôt recherche s'élevaient en définitive à 566 milliers d'euros au titre de l'année 2010, 623 milliers d'euros au titre de l'année 2011 et 285 milliers d'euros au titre de l'année 2012. Le 27 janvier 2017, ces rappels ont donné lieu à l'émission d'un avis de mise en recouvrement de 1 479 milliers d'euros adressé par l'administration fiscale à la Société. La Société a procédé au paiement des sommes mises en recouvrement par le versement d'une somme de 338 milliers d'euros et a demandé qu'une compensation avec la somme retenue au titre de sa créance de CIR 2014 (1 141 milliers d'euros) soit effectuée pour le solde comme indiqué ci-après.

Dans le cadre de l'instruction de cette demande de compensation, l'administration a procédé à des investigations complémentaires visant à appliquer la même doctrine sur la sous-traitance. Suite à ces investigations, l'administration a fait savoir à la Société en août 2017 qu'elle faisait droit partiellement à la demande de remboursement du CIR 2014 à hauteur de 693 milliers d'euros ; les deux parties ayant convenu que cette somme serait utilisée pour éteindre une partie des 1 479 milliers d'euros mis en recouvrement.

Afin de contester les rappels susvisés, une réclamation contentieuse a par ailleurs été déposée par la Société le 15 février 2017 et une autre sera déposée dans les semaines à venir.

2. Passif éventuel

La Société, en application des normes IFRS, a procédé au calcul du passif éventuel qu'elle supporterait si l'interprétation de l'administration fiscale était retenue pour les CIR des exercices 2010 à 2015. La mention de ce passif éventuel dans le présent rapport et dans l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2017 ci-jointe ne constitue en aucun cas une reconnaissance des arguments mis en avant par l'administration fiscale dans le cadre de ce contrôle. S'appuyant sur les analyses de conseils spécialisés, la Société considère que ce passif éventuel pourrait atteindre 1 925 milliers d'euros sur les 20 695 milliers d'euros constatés dans les comptes au titre des CIR des exercices 2010 à 2015 (voir également la Note 6.24 de l'annexe aux comptes consolidés pour le premier semestre 2017 ci-jointe).

Nonobstant les paiements réalisés dans le cadre de l'avis de mise en recouvrement, le passif éventuel de 1 925 milliers d'euros mentionné ci-dessus reste inchangé dans son montant compte tenu des réclamations contentieuses introduites par la Société.

Par ailleurs, la Société a constaté une provision pour risques et charges au titre de ce litige à hauteur de 156 milliers d'euros pour ceux des contrats, hors alliances de co-recherche, qui pourraient s'apparenter à de la sous-traitance pour des tiers bénéficiant eux-mêmes du CIR ainsi que pour des ajustements liés au type de biens immobilisés éligibles au CIR.

Litige relatif aux cotisations et contributions sociales

Suite à un contrôle Urssaf démarré en septembre 2016 portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015, la Société a reçu une lettre d'observation en novembre 2016 notifiant un rappel de cotisations et de contributions sociales de 5 milliers d'euros ; rappel qu'elle a contesté à hauteur de 4 milliers d'euros en saisissant la Commission de Recours Amiable.

Enquête de l'AMF

Enfin, le 19 janvier 2015, l'Autorité des Marchés Financiers a ouvert une enquête sur l'information financière de la Société et le marché du titre GENFIT, qui concerne la période juin 2014 – avril 2015. Le 14 janvier 2016, la Direction des Enquêtes de l'AMF a adressé trois lettres circonstanciées à Biotech Avenir, holding de fondateurs et de cadres de GENFIT, à GENFIT et au Président de son Directoire, devenu Président Directeur Général, relevant principalement que Biotech Avenir avait cédé un bloc de titres hors marché le 26 septembre 2014 après clôture, juste avant la publication par la Société du communiqué de presse relatif à ses résultats semestriels. Par ailleurs, la Direction des enquêtes s'interrogeait sur une interview donnée par le Président du Directoire, devenu Président-Directeur Général de GENFIT l'après-midi de ce même jour, dans la mesure où il y était fait état des développements et des perspectives positives de GENFIT, sans mentionner ses résultats déficitaires au premier semestre de l'exercice. Enfin, les lettres circonstanciées visaient également la déclaration de cession prévue par l'article 223-22 du Règlement Général de l'AMF effectuée par Biotech Avenir le 7 octobre 2014, laquelle, selon l'AMF, n'aurait pas été effectuée en pleine conformité avec ce texte.

La Société, Biotech Avenir et le Président du Directoire devenu Président-Directeur Général de la Société ont adressé à l'AMF leurs réponses à ces lettres circonstanciées, le 23 février 2016.

Le 26 juin 2016, Biotech Avenir et le Président du Directoire devenu Président-Directeur Général de la Société se sont vus notifier des griefs en lien avec l'opération du 26 septembre 2014 précitée (l'AMF ne relevant toutefois pas de grief relatif à la déclaration de cession). Dans des réponses datant du 19 septembre 2016, Biotech Avenir et le Président du Directoire devenu Président-Directeur Général de la Société ont contesté vigoureusement les griefs qui leur ont été ainsi notifiés.

En revanche, aucune procédure de sanction n'a été ouverte à l'encontre de la Société.

Au cours de sa séance du 7 septembre 2017, la Commission des sanctions de l'AMF a entendu la société Biotech Avenir et son Président, par ailleurs Président-Directeur Général de GENFIT. Le Collège de l'AMF a requis une sanction pécuniaire de 60.000 euros tant à l'égard de la société Biotech Avenir qu'à l'égard de son Président, alors que Monsieur Christophe Lepître, désigné Rapporteur par la Commission des sanctions et à ce titre chargé d'étudier le dossier afin d'en faire un rapport à la Commission, a conclu à l'absence de manquement et demandé leurs mises hors de cause.

9. PRINCIPAUX EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Voir la Note 6.28 de l'annexe aux comptes consolidés pour le premier semestre 2017 ci-jointe.

10. PERSPECTIVES

A partir de son expertise des récepteurs nucléaires et de sa connaissance approfondie des maladies de la sphère cardiométabolique en particulier, GENFIT entend évoluer progressivement vers un modèle de société biopharmaceutique de spécialité dans les maladies du foie et les maladies gastro-entérologiques aux besoins médicaux largement insatisfaits.

Cette stratégie s'appuiera à la fois sur la maturation du portefeuille de programmes et produits de la Société en conservant une focalisation sur les maladies du foie, notamment d'origine métabolique et les maladies gastro-entérologiques et, dans certains cas, sur la conclusion de partenariats avec des acteurs de l'industrie biopharmaceutique ou diagnostique disposant des capacités financières et/ou des expertises spécifiques – ou dans des champs thérapeutiques qui ne sont pas stratégiques pour GENFIT - pour mener à bien des essais cliniques et/ou des mises sur le marché nécessitant des moyens importants.

Cette stratégie a conduit récemment la Société à engager des efforts de *disease awareness* sous l'égide d'un fonds de dotation baptisé « The NASH Education Program™ » dédié au développement et au financement d'activités de sensibilisation et d'éducation visant le corps médical et le grand public.

Progressivement, elle pourrait s'appuyer également sur l'intégration en aval de nouvelles activités génératrices de valeur, en conservant certains droits de commercialisation dans des indications thérapeutiques ou sur des territoires donnés.

Dans ce cadre, GENFIT a défini cinq grands objectifs opérationnels :

- **la poursuite du développement ou du co-développement d'elafibranor en tant que traitement de première intention de la NASH et de la CBP.** La Société a engagé pour ce faire un programme de développement de phase III d'elafibranor dans la NASH dont l'essai clinique pivot, baptisé RESOLVE-IT, est en cours à la date du présent rapport. Elle a également lancé un essai clinique de phase II avec elafibranor pour le traitement de la Cholangite Biliaire Primitive (CBP) et lancé les premières études de toxicologie juvénile du Plan d'Investigation Pédiatrique d'elafibranor dans la NAFLD/NASH. Elle évalue également les potentiels thérapeutiques de combinaisons associant elafibranor dans la NASH à des molécules issues d'autres programmes de la Société, à des molécules déjà commercialisées dans d'autres indications, ou encore à certaines molécules actuellement en développement dans la NASH dans deux directions : complémentarités des mécanismes d'actions d'une part et élargissement de la population traitée en adressant les co-morbidités des patients NASH d'autre part. De premières études visant à établir la faisabilité de l'évaluation de l'efficacité d'elafibranor dans la sous-population de patients NASH ayant un score fibrose F4 (patients atteints de cirrhose) viennent également de démarrer. Dans l'un ou l'autre de ces cadres, la Société pourrait signer un ou des accords de licence avec un ou plusieurs laboratoire(s) pharmaceutique(s) pour contribuer au financement de ces développements et, en cas de succès, à la commercialisation d'elafibranor ;
- **la poursuite des programmes de R&D portant sur de nouveaux biomarqueurs.** A compter du deuxième semestre 2017, la Société entrera dans la phase de développement des nouveaux tests/kits diagnostics dédiés aux dosages miRNAs d'intérêt et répondant à l'objectif médical prioritaire du programme BMGFT03 : identifier les patients NASH à traiter. L'enregistrement des nouveaux dispositifs médicaux (In Vitro Diagnostic (IVD) kits et algorithmes associés) intégrant cette fonctionnalité devraient être concomitants ou suivre directement l'autorisation conditionnelle de mise sur le marché d'elafibranor dans la NASH. Dans cette optique, GENFIT envisage de s'associer avec un acteur majeur du diagnostic pour assurer le développement industriel, la diffusion et la commercialisation du produit au niveau mondial. Elle cherchera ensuite et en outre à compléter cette offre en ciblant l'ensemble des besoins diagnostiques de la NASH et des co-morbidités associées à la NASH : criblage des patients pré-diabétiques et diabétiques, pronostic et stratification des patients à risque d'évolution vers la cirrhose, sélection des patients répondeurs à elafibranor (test compagnon) ;
- le développement préclinique et clinique **de nouveaux candidats-médicaments anti-fibrotiques dans le cadre du programme TGFTX4;**
- la sélection et le développement, seul ou en partenariat, de **candidats médicaments pour le traitement de certaines maladies inflammatoires et auto-immunes dans le cadre du programme TGFTX1;**
- le renforcement du portefeuille produit de la Société par des accords de licence (licensing-in) portant sur des produits en phase I ou II de développement clinique ou grâce à des stratégies de combinaison de médicaments dans les aires thérapeutiques d'intérêt de la Société.

11. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

« J'atteste qu'à ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société au 30 juin 2017, et que le rapport semestriel d'activité et financier présente un tableau fidèle des événements importants

survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux facteurs de risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. »

Fait à Loos, le 22 septembre 2017

Jean-François Mouney
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2017

COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS

SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2017

SOMMAIRE

1.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	25
2.	ETAT DU RÉSULTAT NET	26
3.	ETAT DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	27
4.	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	28
5.	ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	29
6.	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	30
6.1.	PRESENTATION GENERALE	30
6.2.	BASE DE PREPARATION	31
	6.2.1. Changements de méthodes et nouvelles normes ou amendements	31
	6.2.2. Normes, interprétations et amendements publiés mais non encore en vigueur	31
6.3.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	33
	6.3.1. Recours à des estimations et au jugement	33
	6.3.2. Consolidation	33
	6.3.3. Monnaie étrangère	33
	6.3.4. Immobilisations incorporelles.....	34
	6.3.5. Immobilisations corporelles.....	34
	6.3.6. Contrats de location.....	35
	6.3.7. Dépréciation d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition	35
	6.3.8. Instruments financiers	36
	6.3.9. Stocks et en-cours	36
	6.3.10. Créances clients et autres débiteurs.....	36
	6.3.11. Autres actifs financiers.....	37
	6.3.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie	37
	6.3.13. Capitaux propres	37
	6.3.14. Passifs financiers	37
	6.3.15. Dettes fournisseurs et autres créditeurs	38
	6.3.16. Provisions.....	38
	6.3.17. Avantages au personnel.....	38
	6.3.18. Revenus industriels	39
	6.3.19. Autres produits	39
	6.3.20. Frais de recherche et développement	41
	6.3.21. Classification des charges opérationnelles	41
	6.3.22. Paiements fondés sur des actions.....	42
	6.3.23. Impôt sur le résultat.....	43
	6.3.24. Résultat par action	43
	6.3.25. Secteurs opérationnels	43
6.4.	GESTION DU RISQUE FINANCIER.....	45
	6.4.1. Risque de change	45
	6.4.2. Risque de taux d'intérêt.....	46
	6.4.3. Risque de liquidité.....	46

6.4.4.	Risque de crédit	46
6.5.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47
6.6.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	48
6.7.	CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	50
6.8.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS.....	52
6.9.	AUTRES ACTIFS	53
6.10.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	54
6.11.	CAPITAUX PROPRES.....	55
6.12.	PASSIFS FINANCIERS.....	56
6.12.1.	Détail des passifs financiers	56
6.12.2.	Échéances des passifs financiers.....	60
6.13.	DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS.....	62
6.14.	REVENUS ET PRODUITS DIFFERES	63
6.15.	PROVISIONS.....	64
6.16.	AVANTAGES AU PERSONNEL.....	65
6.17.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	66
6.18.	PRODUITS D'EXPLOITATION	67
6.19.	CHARGES OPERATIONNELLES.....	68
6.19.1.	Frais de recherche et développement	69
6.19.2.	Frais généraux et administratifs.....	69
6.19.3.	Charges de personnel.....	69
6.20.	PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS.....	70
6.21.	PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	77
6.22.	IMPOT SUR LE RESULTAT	78
6.22.1.	Report en avant des déficits	78
6.22.2.	Actifs et passifs d'impôt différé	78
6.23.	RESULTAT PAR ACTION	79
6.24.	LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS	80
6.25.	PARTIES LIEES	82
6.26.	REMUNERATIONS VERSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DIRIGEANTS	83
6.27.	ENGAGEMENTS	84
6.28.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE.....	86

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	A la date du	
		31/12/2016	30/06/2017
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	6.5.	668	778
Immobilisations corporelles	6.6.	3 010	4 676
Autres actifs financiers non courants	6.8.	541	571
Total - Actifs non courants		4 219	6 025
Actifs courants			
Stocks	-	14	4
Créances clients et autres débiteurs courants	6.7.	8 394	13 192
Autres actifs financiers courants	6.8.	174	173
Autres actifs courants	6.9.	1 137	1 723
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.10.	152 277	126 286
Total - Actifs courants		161 996	141 379
Total - Actif		166 214	147 404
PASSIF			
(en milliers d'euros)			
Capitaux propres			
Capital social	6.11.	7 792	7 792
Primes d'émission	-	237 305	237 433
Réserves consolidées	-	(68 654)	(102 321)
Ecart de conversion	-	21	4
Résultat net	-	(33 667)	(22 615)
Capitaux propres - part du Groupe		142 797	120 293
Intérêts minoritaires	-	0	0
Total - Capitaux propres		142 797	120 293
Passifs non courants			
Passifs financiers non courants	6.12.	5 004	6 916
Revenus & produits différés non courants	6.14.	3	3
Avantages au personnel non courants	6.16.	849	893
Total - Passifs non courants		5 855	7 812
Passifs courants			
Passifs financiers courants	6.12.	1 248	1 587
Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants	6.13.	16 146	17 549
Revenus & produits différés courants	6.14.	1	1
Provisions courantes	6.15.	167	162
Total - Passifs courants		17 562	19 299
Total - Passif & capitaux propres		166 214	147 404

2. ETAT DU RÉSULTAT NET

(en milliers d'euros, sauf résultat par action)	Notes	Semestre clos le	
		30/06/2016	30/06/2017
Produits d'exploitation			
Revenus industriels	6.18.	151	65
Autres produits	6.18.	3 495	4 645
Produits d'exploitation		3 647	4 710
Charges d'exploitation			
Frais de recherche & développement	6.19.	(12 323)	(23 670)
Frais généraux & administratifs	6.19.	(4 166)	(3 448)
Autres produits opérationnels	6.19.	0	(2)
Autres charges opérationnelles	6.19.	(1)	36
Résultat opérationnel		(12 843)	(22 374)
Produits financiers	6.21.	278	341
Charges financières	6.21.	(97)	(555)
Résultat financier		181	(214)
Charge d'impôt	6.22.	(0)	(26)
Résultat net		(12 662)	(22 615)
Part revenant aux actionnaires de la société mère		(12 662)	(22 615)
Part des minoritaires		0	0
Résultat de base / dilué par action attribuable aux actionnaires de Genfit			
Résultat de base par action (€/action)	6.23.	(0,49)	(0,73)

3. ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Notes	Semestre clos le	
		30/06/2016	30/06/2017
Résultat net		(12 662)	(22 615)
Ecarts actuariels	6.16.	0	0
Gains (pertes) enregistrés en capitaux propres non transférables en compte de résultat		0	0
Ecarts de conversion		(5)	(18)
Gains (pertes) enregistrés en capitaux propres transférables en compte de résultat		(5)	(18)
Résultat global		(12 667)	(22 632)
Part revenant aux actionnaires de la société mère		(12 667)	(22 632)
Part des minoritaires		0	0

4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Semestre clos le 30/06/2016	Exercice clos le 31/12/2016	Semestre clos le 30/06/2017
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation			
+ Résultat net	(12 662)	(33 667)	(22 615)
+ Résultat net / Part des minoritaires	0	0	0
Reconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des opérations d'exploitation			
Ajustements :			
+ Dotations aux amortissements	274	630	505
+ Dotations aux provisions & pertes de valeur	39	186	36
+ Paiements fondés en actions	0	11	129
- Résultat sur cessions d'actifs non courants	0	0	2
+ Charge / (produit) financier net	71	45	20
+ Charge d'impôt	0	35	26
+ Autres éléments sans incidence financière	(394)	(338)	(27)
Flux de trésorerie avant variation du besoin de fonds de roulement	(12 671)	(33 098)	(21 923)
Variation du besoin en fonds de roulement			
Diminution (+) / augmentation (-) des stocks	12	14	10
Diminution (+) / augmentation (-) des créances clients & autres actifs	(3 599)	(2 942)	(5 384)
Diminution (-) / augmentation (+) des dettes fournisseurs & autres passifs	2 951	8 828	1 396
Variation du besoin en fonds de roulement	(636)	5 900	(3 978)
Impôts payés	0	(28)	0
Flux de trésorerie généré par l'activité	(13 308)	(27 226)	(25 902)
Opérations d'investissement			
- Acquisitions d'immobilisations	(686)	(2 036)	(1 120)
+ Cessions d'immobilisations	(0)	(0)	(0)
- Acquisitions d'actifs financiers	0	(51)	(11)
+ Cessions d'actifs financiers	0	0	0
- Acquisitions de titres de sociétés consolidées	0	0	0
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(686)	(2 086)	(1 131)
Opérations de financement			
+ Augmentation de capital	47 978	121 007	0
+ Souscriptions de bons de souscription d'actions	0	50	0
+ Souscriptions de nouveaux emprunts et encaissements de financements publics	1 000	1 500	1 915
- Remboursements d'emprunts et financements publics à long et moyen terme	(390)	(1 034)	(848)
- Intérêts financiers versés (y compris crédit-bail)	(66)	(43)	(24)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	48 522	121 480	1 042
Variation de trésorerie	34 529	92 167	(25 990)
Trésorerie à l'ouverture	60 111	60 111	152 277
Trésorerie de clôture	94 640	152 277	126 286

5. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	Capital social		Primes d'émission	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat net	Total capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Nombre d'actions	Capital social								
Solde au 01 janvier 2016	23 958 904	5 990	118 038	127	(51 619)	15	(17 135)	55 416	0	55 416
Résultat net							(33 667)	(33 667)		(33 667)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(27)	6		(21)		(21)
Résultat global	0	0	0	0	(27)	6	(33 667)	(33 688)	0	(33 688)
Affectation du résultat de l'exercice précédent					(17 135)		17 135	0		0
Augmentations de capital	7 207 533	1 802	119 205					121 007		121 007
Paiements fondés sur des actions			11					11		11
Actions propres				0				0		0
Autres mouvements			50					50		50
Solde au 31 décembre 2016	31 166 437	7 792	237 305	127	(68 781)	21	(33 667)	142 797	0	142 797
Résultat net							(22 615)	(22 615)		(22 615)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					0	(18)		(18)		(18)
Résultat global	0	0	0	0	0	(18)	(22 615)	(22 632)	0	(22 632)
Affectation du résultat de l'exercice précédent					(33 667)		33 667	0		0
Augmentations de capital	0	0	0					0		0
Paiements fondés sur des actions			129					129		129
Actions propres				0				0		0
Autres mouvements			0					0		0
Solde au 30 juin 2017	31 166 437	7 792	237 434	127	(102 447)	4	(22 615)	120 294	0	120 294

6. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

6.1. PRESENTATION GENERALE

Créée en 1999, GENFIT S.A. (la « Société ») est une entreprise biopharmaceutique de droit français dédiée à la découverte et au développement de médicaments et biomarqueurs dans des domaines thérapeutiques où les besoins médicaux sont considérables en raison du manque de traitements ou d'outils de diagnostic efficaces et/ou du fait de l'augmentation du nombre de malades au niveau mondial. La Société concentre ses efforts de R&D pour participer à la mise sur le marché de solutions thérapeutiques et diagnostiques pour combattre certaines maladies métaboliques, inflammatoires, autoimmunes et fibrotiques affectant notamment le foie (telles que la stéatohépatite non-alcoolique – la NASH) et plus généralement la sphère gastro-entérologique.

Les comptes consolidés de la Société comprennent les comptes de GENFIT S.A. et de GENFIT CORP., filiale américaine détenue à 100%. L'ensemble est désigné comme « GENFIT » ou le « Groupe ».

6.2. BASE DE PREPARATION

Les comptes consolidés de GENFIT ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 30 juin 2017. Les informations comparatives présentées concernent l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le semestre clos le 30 juin 2016.

En application du règlement de la Commission Européenne n° 1606/2002, ces états financiers consolidés de la période de six mois close au 30 juin 2017 ont été établis conformément à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. GENFIT a appliqué la norme IAS 1, *Présentation des Etats Financiers*, pour préparer les états consolidés semestriels au 30 juin 2017.

Les comptes consolidés ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur, conformément aux IFRS.

Les sociétés sont consolidées sur la base de situations intermédiaires au 30 juin 2017. Ces états consolidés de la période de six mois close au 30 juin 2017 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 22 septembre 2017.

Par le terme IFRS, on désigne les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations du Comité d'Interprétation (SIC et IFRIC). Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont exposées ci-après.

Sauf indication contraire, l'ensemble des informations financières est présenté en milliers d'euros (€).

6.2.1. Changements de méthodes et nouvelles normes ou amendements

Néant.

6.2.2. Normes, interprétations et amendements publiés mais non encore en vigueur

Le paragraphe ci-dessous détaille les normes et amendements de normes applicables de manière obligatoire à partir du 01 janvier 2018 ou au-delà, et indique la position de GENFIT quant à l'application future de ces textes.

Aucun de ces textes n'a été appliqué par anticipation par GENFIT.

Nouvelles normes ou amendements Textes déjà adoptés par l'Europe		Date d'entrée en vigueur	Impact éventuel sur les comptes consolidés
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i>	Publiée en juillet 2014, IFRS 9 remplace IAS 39, <i>Instruments financiers : comptabilisation et évaluation</i> . IFRS 9 (2009) IFRS 9 (2010) Amendments to IFRS 7 and IFRS 9,	Applicable pour les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2018. Application anticipée autorisée.	L'analyse des impacts de cette norme sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.
IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats ordinaires avec des clients</i> Amendement à IFRS 15 <i>Clarification</i>	IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des revenus sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils le sont. Elle remplace les dispositions existantes sur la comptabilisation du revenu, notamment IAS 18, <i>Produits des activités ordinaires</i> .	Applicable pour les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2018. Application anticipée autorisée.	L'analyse des impacts de cette norme sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

Nouvelles normes Textes non adoptés par l'Europe		Date d'entrée en vigueur	Impact éventuel sur les comptes consolidés
IFRS 16 <i>Contrats de location</i>	IFRS 16 aligne la comptabilisation des contrats de location simple sur les contrats de location-financement.	Applicable pour les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2019.	L'analyse des impacts de cette norme sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

Nouveaux amendements Textes non encore adoptés par l'Europe		Date d'entrée en vigueur	Impact éventuel sur les comptes consolidés
Amendement à IAS 12 <i>Traitement des impôts différés actifs sur pertes latentes</i>	Cet amendement à IAS 12 apporte une clarification sur la manière d'appréhender l'existence de profits taxables futurs requis pour comptabiliser ces impôts différés actifs.	Applicable pour les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2017.	Ces dispositions ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.
Amendement à IAS 7 <i>Initiative concernant les informations à fournir</i>	Cet amendement à IAS 7 concerne les informations à fournir relatives à la variation des dettes financières au bilan.	Applicable pour les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2017.	Ces dispositions ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.
Amendement à IFRS 2 <i>Paiements fondés sur des actions</i>	Cet amendement à IFRS 2 apporte une clarification sur l'évaluation et la modification des plans.	Applicable pour les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2018.	Ces dispositions ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.
Amélioration des IFRS, cycle 2014-2016	Ce cycle concerne IFRS1, IFRS 12 et IAS 28.	Applicable respectivement pour les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2018, 01 janvier 2017 et 01 janvier 2018.	Ces dispositions ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.
IFRIC 22 <i>Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée</i>		Applicable pour les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2018.	Ces dispositions ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

6.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

6.3.1. Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées régulièrement. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes concernent principalement le crédit d'impôt recherche (voir section [6.3.19.2. - « Crédit d'impôt recherche »](#)), les avantages au personnel (voir section [6.3.17. - « Avantages au personnel »](#)) et les paiements fondés sur des actions (voir section [6.20 - « Paiements fondés sur des actions »](#)).

6.3.2. Consolidation

Un investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. La notion de contrôle implique l'exposition ou le droit à des rendements variables découlant de ces liens avec l'entité et la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir détenu sur celle-ci.

Le Groupe contrôle l'ensemble des entités consolidées.

6.3.3. Monnaie étrangère

6.3.3.1. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de clôture.

Les différences de change sont comptabilisées dans l'état du résultat net.

6.3.3.2. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des activités à l'étranger dont les monnaies fonctionnelles sont différentes de l'euro sont convertis en euros en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de produits et de charges sont convertis en euros en utilisant le cours de change en vigueur à la date d'opération ou, par simplification, le taux moyen de la période de présentation de l'information financière à moins que cette méthode ne puisse être utilisée en raison d'importantes variations des taux de change.

Les différences de conversion sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global. Lors de la cession de tout ou partie d'une activité à l'étranger, les différences de conversion comptabilisées en réserves de conversion sont reconnues en résultat.

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro, qui est également la monnaie fonctionnelle de GENFIT S.A. La monnaie fonctionnelle de GENFIT CORP est le dollar US.

Euros (EUR) / Dollars US (USD)	Semestre clos le	Exercice clos le	Semestre clos le
	30/06/2016	31/12/2016	30/06/2017
Taux de clôture	0,90074	0,94868	0,87627
Taux moyen	0,89672	0,90389	0,92427

6.3.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels et les licences d'exploitation acquis par le Groupe. Elles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La charge d'amortissement est comptabilisée sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. La durée d'utilité estimée des logiciels et des licences d'exploitation est de 3 à 5 ans.

6.3.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les frais de maintenance courante sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

La charge d'amortissement est par la suite comptabilisée sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs. Si les éléments composant les immobilisations corporelles ont des durées d'utilité estimées différentes, ils sont comptabilisés séparément. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Matériel scientifique	De 4 à 12 ans
Matériel informatique	4 ans
Mobilier	10 ans
Véhicules	6 ans

Le profit ou la perte sur cession d'immobilisations corporelles correspond à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'immobilisation. La valeur nette est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au poste « Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles ».

6.3.6. Contrats de location

6.3.6.1. Contrats de location-financement

Lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés du bailleur au preneur, les contrats de location sont qualifiés de location-financement, ce qui donne lieu à la comptabilisation initiale d'une immobilisation égale à la juste valeur du bien concerné ou à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux dus au titre du contrat, lorsqu'elle est inférieure. Ils sont par la suite amortis ou dépréciés, le cas échéant. Les passifs financiers en résultant sont enregistrés aux postes « Passifs financiers non courants » et « Passifs financiers courants ».

6.3.6.2. Contrats de location simple

Un contrat de location est qualifié en contrat de location simple dans le cas où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété n'est pas transférée au preneur.

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les avantages reçus du bailleur tels que les franchises de loyer ou les paiements variables sont répartis linéairement sur la durée du contrat de location.

GENFIT est preneur dans le cadre d'un certain nombre de contrats de location (voir section [6.6. - « Immobilisations corporelles »](#)).

6.3.7. Dépréciation d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition

Lorsque des indices de perte de valeur sont identifiés, les immobilisations incorporelles et corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation, conformément à IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Au moins une fois par an, les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils ont été rattachés. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

6.3.8. Instruments financiers

La société peut utiliser des instruments financiers dans le cadre de l'application de l'IAS 39, *Instruments financiers Comptabilisation et évaluation*, dans le cadre du risque de change de la société.

Les instruments sont évalués et comptabilisés à la juste valeur. Les valeurs de marché sont déterminées à partir des valorisations communiquées par les experts extérieurs et indépendants. Les variations de juste valeur de ces instruments sont toujours enregistrées en résultat, sauf dans le cas de relations de couverture de flux futurs de trésorerie.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, dans le compte « charges financières ».

6.3.9. Stocks et en-cours

Les stocks, essentiellement des consommables de laboratoires, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au coût moyen unitaire pondéré.

Depuis 2015, les stocks de consommables de laboratoire ont vu leur diminution se poursuivre, en raison de la baisse de l'activité de recherche collaborative.

6.3.10. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur qui correspond à la valeur nominale des factures, à moins que les conditions de paiement nécessitent un ajustement significatif lié à l'effet d'actualisation de la valeur temps aux taux d'intérêt du marché. Les créances clients sont ensuite évaluées au coût amorti. Une dépréciation des créances clients est enregistrée si leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur comptable.

Les créances sont comptabilisées en actifs courants, à l'exception de celles qui arrivent à échéance plus de 12 mois après la date de clôture.

6.3.11. Autres actifs financiers

Les placements sous forme d'OPCVM dynamiques dont l'horizon de placement recommandé est généralement à plus de trois mois sont considérés comme des actifs financiers disponibles à la vente. Ils peuvent être liquidés au cours d'une période de 0 à 32 jours, mais sans protection du capital dans le cas d'un remboursement anticipé. L'ensemble de ces placements bénéficient de la protection du capital une fois arrivés à échéance.

Les profits ou les pertes résultant d'une variation de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, à l'exception des pertes de valeur et des profits et pertes de change, jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Le cumul des profits ou des pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont alors reclassés des capitaux propres en résultat net au titre d'un ajustement de reclassement.

6.3.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités en caisse et les dépôts à vue ainsi que les placements à court terme présentant une grande liquidité. Ils sont aisément convertibles en un montant de liquidités défini et présentent par conséquent un risque négligeable de variation de valeur.

Initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'opération, les placements sont ensuite évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat financier net.

6.3.13. Capitaux propres

Le capital social comprend les actions ordinaires et les actions ordinaires à droits de vote doubles classées en tant que capitaux propres. Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

6.3.14. Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nets des coûts de transaction directement attribuables, et sont ensuite évalués à leur coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe décomptabilise les passifs financiers lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

6.3.15. Dettes fournisseurs et autres crédateurs

Les dettes fournisseurs et autres crédateurs sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la somme à payer. Cette valeur correspond généralement la valeur nominale, en raison de la durée relativement courte entre la comptabilisation de l'instrument et son remboursement.

6.3.16. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation au moment de l'arrêt des comptes (juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'un événement passé, dont il est probable que l'extinction nécessite une sortie de trésorerie et dont la valeur peut être estimée de façon fiable.

Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation potentielle à la date de clôture.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif.

6.3.17. Avantages au personnel

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi du Groupe sont composés de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

6.3.17.1. Régimes à prestations définies

Le terme « régimes à prestations définies » désigne les régimes français de retraite dans le cadre desquels le Groupe s'engage à garantir un certain montant ou niveau de prestations défini par contrat. L'obligation découlant de ces régimes est évaluée de façon actuarielle au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à mesurer l'obligation au moyen d'une projection du salaire en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, selon les termes de la convention collective, des accords d'entreprise et de la législation applicable.

Des hypothèses actuarielles permettent de déterminer les obligations au titre de ces prestations. Le montant des paiements futurs est déterminé en fonction d'hypothèses démographiques et financières telles que le taux de mortalité, la rotation du personnel, les augmentations de salaires et l'âge de la retraite, puis ramenés à leur valeur actualisée. Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement à la date de clôture des obligations notées AA et dont la date d'échéance est proche des paiements attendus au titre des obligations du Groupe.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies qui comprennent les gains et pertes actuariels sont comptabilisées immédiatement dans l'état des autres éléments du résultat global.

Le Groupe détermine les charges d'intérêt nettes liées au passif net au titre des prestations définies pour la période en appliquant au passif net au titre des prestations définies le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies. Ce calcul prend en compte toute variation du passif net au titre des prestations définies résultant du paiement de cotisations et du règlement de prestations au cours de la période.

6.3.17.2. Régimes à cotisations définies

La gestion des régimes à cotisations définies est confiée à une organisation externe à laquelle le Groupe verse des contributions régulières. Les paiements effectués par le Groupe au titre de ces régimes sont comptabilisés en charges de la période dans l'état du résultat net.

6.3.17.3. Avantages à court terme

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation, au moment de l'arrêté des comptes, juridique ou implicite d'effectuer les paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

6.3.18. Revenus industriels

GENFIT a constaté jusqu'en 2015 des revenus industriels dans le cadre d'alliances de co-recherche avec des partenaires de l'industrie pharmaceutique.

Jusqu'en 2016, elle a également constaté des produits à l'occasion de la fourniture occasionnelle de services de recherche.

Les revenus enregistrés sur la période du premier semestre 2017 correspondent à la sous-location d'une partie des locaux du siège.

6.3.19. Autres produits

6.3.19.1. Subventions d'exploitation

Le Groupe a perçu jusqu'en 2016 différents types de subventions d'exploitation. Ces aides publiques sont prévues et gérées par des entités détenues par le gouvernement français, notamment BPI France (« Banque Publique d'Investissement »), anciennement dénommée OSEO Innovation.

Les subventions reçues ne sont pas remboursables. Les avances conditionnées perçues sont soumises à un taux d'intérêt faible ou nul, selon les conditions du contrat y afférent.

Subventions liées à des actifs

Les subventions liées à des actifs visent à financer l'acquisition d'actifs à long terme. Elles sont systématiquement comptabilisées en produits différés dans l'état de la situation financière et en « Autres produits » dans l'état du résultat net sur la durée d'utilité des actifs correspondants.

Subventions liées au résultat

Les subventions liées au résultat visent à financer des programmes de recherche.

Elles sont présentées en produits différés au sein des autres passifs courants et non courants dans l'état de la situation financière et comptabilisées en « Autres produits » dans l'état de résultat net lorsque des frais liés aux programmes de recherche sont encourus.

Avances conditionnées liées aux programmes de recherche

Les avances conditionnées octroyées à un taux d'intérêt faible ou nul visent à financer des programmes de recherche.

Conformément à IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, les avantages liés au taux d'intérêt nul ou faible par rapport au taux d'intérêt du marché sont considérés comme des subventions publiques et comptabilisés comme tels. Un passif financier est comptabilisé au titre des produits liés à l'avance diminués du montant de la subvention, et les charges d'intérêt sont ensuite imputées au taux d'intérêt de marché.

La portion des avances conditionnées correspondant à la subvention est comptabilisée de la même manière que les subventions liées au résultat.

Les avances octroyées par BPI France sont remboursées en cas de succès commercial. Par ailleurs, si GENFIT décide de mettre un terme au programme de recherche, le remboursement de l'avance commerciale peut être exigé. Si un programme échoue, le remboursement d'un montant forfaitaire minimum peut être exigé. Le solde, le cas échéant, est requalifié en subvention et repris concomitamment en « Autres produits » dans l'état du résultat net.

Avances remboursables

L'avance portant intérêt provient de MEL (« Métropole Européenne de Lille »), anciennement dénommée LMCU (« Lille Métropole Communauté Urbaine »). Elle vise à soutenir le Groupe. Son remboursement est dû quelque soient les circonstances.

6.3.19.2. Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est accordé aux entités par les autorités fiscales françaises afin de les inciter à mener des recherches techniques et scientifiques. Les entités dont les dépenses de recherche répondent aux critères du CIR bénéficient d'un crédit d'impôt pouvant être utilisé pour le paiement de leur impôt sur le résultat au titre de l'année fiscale au cours de laquelle ces dépenses ont été encourues et des trois années suivantes. Dans le cas où, à la fin de la période de trois ans, le montant des impôts exigibles se révèle inférieur à la totalité du crédit d'impôt, les autorités remboursent à l'entité la différence en trésorerie. Si, au vu de certains critères relatifs à son chiffre d'affaires, ses effectifs ou ses actifs, une entité peut être considérée comme une petite ou moyenne entreprise, elle peut demander le versement immédiat du crédit d'impôt recherche. GENFIT S.A. répond à ces critères.

Le Groupe établit une demande de CIR pour les dépenses de recherche encourues au cours de chaque année fiscale et comptabilise le montant obtenu au poste « Autres produits » de l'état du résultat net de la même année fiscale. Dans les notes annexes aux comptes consolidés, le montant obtenu est comptabilisé au poste « Crédit d'impôt recherche » (voir sections [6.7. - « Créances clients et autres débiteurs »](#) et [6.18. - « Produits d'exploitation »](#)). Le crédit d'impôt recherche lié aux exercices 2010, 2011 et 2012 a fait l'objet d'un contrôle fiscal et de propositions de rectifications que le Groupe conteste en utilisant les voies de recours à sa disposition.

6.3.20. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans les comptes (voir section [6.19. - « Charges opérationnelles »](#)).

Conformément à IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, les dépenses de développement sont uniquement enregistrées en immobilisations incorporelles si elles répondent aux critères suivants :

- la faisabilité technique, qui est nécessaire à la réalisation du projet de développement ;
- l'intention d'achever le projet et de mettre en service l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle ;
- la preuve de la probabilité d'avantages économiques futurs associés à l'actif ;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres appropriées pour la réalisation du projet ; et
- une évaluation fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Certains de ces critères n'étant pas remplis, le Groupe n'a inscrit à l'actif de l'état de la situation financière aucun coût de développement.

6.3.21. Classification des charges opérationnelles

Les frais de recherche et développement comprennent :

- les charges de personnel ;
- les fournitures de laboratoire et les coûts liés aux installations ;
- les honoraires versés aux conseillers scientifiques et les activités de recherche et développement confiées par contrat à des tiers ;
- les dotations au Fonds de dotation The NASH Education ProgramTM destinées notamment à financer la création d'un registre de patients par la société Pinnacle Clinical Research, et
- les droits de propriété intellectuelle correspondant au dépôt des brevets du Groupe.

Les activités de recherche et développement confiées par contrat à des tiers comprennent les services sous-traités dans le domaine de la recherche pour des raisons réglementaires, pour la production de principe actif et d'unités thérapeutiques, ainsi que les études pharmacocinétiques. Les coûts concernent principalement les études cliniques (coordination des essais, coût des forfaits hospitaliers, etc.) et pré-cliniques (études de tolérance et d'interaction, etc.) nécessaires au développement des candidats-médicaments et des candidats-biomarqueurs de GENFIT.

Les frais généraux et administratifs comprennent :

- les frais de personnel liés aux fonctions de direction, financière, juridique, de développement des activités, de propriété intellectuelle, et de ressources humaines ;
- les charges liées aux installations ;
- les honoraires juridiques, comptables et de commissariat aux comptes ;
- les honoraires versés à la société en charge des relations presse et de la communication ;
- les coûts liés aux employés externes détachés à la Société (sécurité et accueil) ;
- les autres frais de services (recrutement, etc.) ; et
- les droits de propriété intellectuelle correspondant au maintien des brevets du Groupe.

6.3.22. Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des droits à paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres accordés aux membres du personnel est comptabilisée en charges de rémunération, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies.

La juste valeur des paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres accordés aux membres du personnel est évaluée à l'aide de la formule de Black-Scholes en ce qui concerne les BSAARs et à l'aide de la formule Monte Carlo pour les options de souscription d'actions et les actions gratuites. Les données nécessaires à l'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue, la durée de vie attendue des instruments, les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'État). Concernant les BSAARs, les conditions de service et de performance hors marché ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur. S'agissant des options de souscriptions d'actions et des actions gratuites, les conditions de marché sont prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur pour les plans d'attribution qui en prévoient. Pour les droits à paiement fondé sur des actions assortis d'autres conditions, l'évaluation de la juste valeur à la date d'attribution reflète ces conditions et les écarts entre l'estimation et la réalisation ne donnent lieu à aucun ajustement ultérieur.

GENFIT peut également accorder, en échange de services, des paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres à des consultants qui ne sont pas considérés comme ses employés. Le cas échéant, le montant des paiements fondés sur des actions accordés en échange des services correspond à la valeur des services évaluée lorsqu'ils sont rendus par les consultants. Si la valeur des services ne peut être évaluée de manière fiable, elle est évaluée par rapport à la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés.

Les paiements fondés sur des actions accordés aux consultants sont composés de bons de souscription d'actions, dont certains peuvent être rachetés à la discrétion de GENFIT.

Les paiements fondés sur des actions accordés aux salariés sont composés de bons de souscription d'actions, d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites.

6.3.23. Impôt sur le résultat

La charge (le produit) d'impôt comprend la charge (le produit) d'impôt courant et la charge (le produit) d'impôt différé.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable des actifs et des passifs.

Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés.

Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière de GENFIT.

6.3.24. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action se calcule en ajustant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives (bons de souscription d'actions, bons de souscription et d'acquisition d'actions remboursables).

6.3.25. Secteurs opérationnels

Le Directoire, et depuis le 16 juin 2017, le Conseil d'Administration et le Directeur Général, sont les principaux décideurs opérationnels du Groupe.

Le Directoire, et depuis le 16 juin 2017, le Conseil d'Administration et le Directeur Général, supervisent les transactions et gèrent l'activité comme celles d'un seul segment ayant une seule activité : la recherche et le développement dans le domaine des médicaments innovants, dont la mise sur le marché est tributaire de la réussite de la phase de développement clinique.

6.4. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe peut être exposé aux risques suivants liés à des instruments financiers : risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque de crédit.

6.4.1. Risque de change

A la date du présent document, l'exposition au risque de change de la Société est modérée puisque la majorité de ses opérations est libellée en euros, à l'exception notamment des opérations réalisées en dollars US par GENFIT CORP.

A l'avenir, et notamment dans le cadre des essais cliniques, GENFIT S.A. sera amenée à gérer davantage d'opérations libellées en devises étrangères ou exposées indirectement au risque de change, ce qui augmentera son exposition globale à ce risque.

Cette augmentation de l'exposition globale de la Société à ce risque sera notamment fonction :

- des devises dans lesquelles elle percevra ses revenus ;
- des devises choisies lors de la signature de conventions, tels des accords de licences, de co-commercialisation ou de co-développement ;
- de la localisation géographique des essais cliniques réalisés sur ses candidats-médicaments ou biomarqueurs ;
- de la possibilité, pour des cocontractants, de transférer indirectement le risque de change sur la Société, et
- de sa politique de couverture de change.

A ce jour, la Société a mis en place quelques instruments de couverture spécifiques (achat de dollars US et SICAV en dollars US, achats de dollars US à terme). Par la suite, s'il était confirmé que son exposition en devise évolue, la Société pourrait mettre en place d'autres instruments de couverture appropriés.

Le tableau suivant présente la sensibilité des dépenses de la Société à une variation de 10 % du dollar US au cours du premier semestre 2017 :

Sensibilité des dépenses de la Société à une variation du dollar US de +/- 10% (pour la période) (En milliers d'euros ou en milliers de dollars US)	Semestre clos le 30/06/2017
Dépenses libellées en dollars US	2 541
Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 euro = 1,1412 dollars US	2 227
Equivalent en euros, en cas de hausse de 10% du dollar US vs euro	2 474
Equivalent en euros, en cas de baisse de 10% du dollar US vs euro	2 024

L'impact net du risque de change opérationnel s'est traduit par un gain de change de 100 milliers d'euros au titre de l'exercice 2016 et par une perte de change de 511 milliers d'euros au premier semestre 2017, mais ces gains et pertes ne préjugent pas de l'impact futur du risque de change.

6.4.2. Risque de taux d'intérêt

À l'heure actuelle, le Groupe a uniquement perçu des avances gouvernementales ou conditionnées assorties d'intérêts nuls ou à taux fixe, généralement inférieur à celui du marché. Par conséquent, l'exposition du Groupe aux variations des taux d'intérêt découlant de ses passifs n'est pas significative.

Au 30 juin 2017, les passifs financiers du Groupe s'élevaient à 8 503 milliers d'euros (au 31 décembre 2016 : 6 252 milliers d'euros). Le seul emprunt à taux variable a été soldé sur la période (solde restant dû au 31 décembre 2016 : 25 milliers d'euros). L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt découlant de ses actifs financiers est également limitée, puisque ces actifs sont essentiellement des SICAV libellées en euros, des bons à moyen terme négociables et des comptes à terme à taux progressifs.

6.4.3. Risque de liquidité

Les passifs financiers du Groupe comprennent principalement des avances gouvernementales liées à des projets de recherche, des emprunts bancaires et un emprunt participatif. Le remboursement des avances conditionnées reçues dépend du succès commercial du programme de recherche concerné.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Le Groupe dispose au 30 juin 2017 de 127 031 milliers d'euros de trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers (au 31 décembre 2016 : 152 992 milliers d'euros). Le Groupe dispose au 30 juin 2017 de 117 783 milliers d'euros de trésorerie nette (au 31 décembre 2016 : 146 024 milliers d'euros). Au vu de ce montant au 30 juin 2017, la Société ne considère pas être exposée à un risque de liquidité à court terme. En particulier, la Société estime que le montant de la trésorerie, équivalents de trésorerie, et instruments financiers courants est suffisant pour assurer son financement, au regard de ses projets et de ses obligations actuels, au cours des douze prochains mois.

Toutefois, ces fonds pourraient ne pas se révéler suffisants pour faire face à un besoin de financement supplémentaire, ce qui requerrait alors de nouveaux financements dont la mise en œuvre et les conditions dépendront de facteurs, notamment économiques et de marché, sur lesquels la Société n'exerce pas de contrôle.

6.4.4. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie d'un actif financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. L'exposition du Groupe au risque de crédit est liée à ses créances clients, et aux autres actifs financiers.

La politique du Groupe consiste à gérer ce risque en effectuant des transactions avec des tiers présentant une bonne qualité de crédit.

6.5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels bureautiques et administratifs, ainsi que des logiciels scientifiques acquis par le Groupe.

Immobilisations incorporelles - Mouvements (En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2016	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion	Reclassements	A la date du 30/06/2017
Valeurs brutes						
Logiciels	1 688	248	(40)	0	0	1 896
Brevets	21	0	0	0	0	21
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
TOTAL - Valeurs brutes	1 709	248	(40)	0	0	1 917
Amortissements & pertes de valeur						
Logiciels	(1 020)	(135)	38	0		(1 118)
Brevets	(21)	0	0	0		(21)
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0		0
TOTAL - Amortissements & pertes de valeur	(1 042)	(135)	38	0		(1 139)
TOTAL - Net	668	112	(2)	0	0	778

6.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles - Mouvements (En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2016	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion	Reclassements	A la date du 30/06/2017
Valeurs brutes						
Valeurs brutes - Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0	0	0
Valeurs brutes - Equipements scientifiques	6 078	1 838	(32)	0	0	7 884
Valeurs brutes - Installations, aménagements	988	95	0	0	0	1 083
Valeurs brutes - Matériel de transport	82	0	0	0	0	82
Valeurs brutes - Equipements informatiques	1 475	182	(12)	0	0	1 645
Valeurs brutes - Equipements de bureau	317	12	0	0	0	329
Valeurs brutes - Immobilisations en cours	(0)	(78)	0	0	0	(78)
TOTAL - Valeurs brutes	8 940	2 048	(44)	0	0	10 944
Amortissements & pertes de valeur						
Amortissements & pertes de valeurs - Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0	0	0
Amortissements & pertes de valeurs - Equipements scientifiques	(4 438)	(250)	31	0	0	(4 656)
Amortissements & pertes de valeurs - Installations, aménagements	(657)	(32)	0	0	0	(689)
Amortissements & pertes de valeurs - Matériel de transport	(29)	(8)	0	0	0	(37)
Amortissements & pertes de valeurs - Equipements informatiques	(530)	(85)	11	0	0	(605)
Amortissements & pertes de valeurs - Equipements de bureau	(276)	(5)	0	0	0	(281)
Amortissements & pertes de valeurs - Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
TOTAL - Amortissements & pertes de valeurs	(5 930)	(380)	42	0	0	(6 268)
TOTAL - Net	3 010	1 668	(2)	0	0	4 676

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont des équipements scientifiques. Leur valeur nette comptable au 30 juin 2017 s'élève à 1 500 milliers d'euros (au 31 décembre 2016 : 417 milliers d'euros).

Engagements financiers - contrats de location simple

Les paiements futurs minimum au titre des contrats de location simple de biens immobiliers du Groupe (Lille, Paris et Boston) s'élevaient à 1 073 milliers d'euros au 30 juin 2017 pour les douze prochains mois :

Paiements minima - au titre des locations simples (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2016	30/06/2017
Paiements minima - au titre de la période	460	542
Paiements minima futurs - au titre des locations simples (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Paiements minima - à moins d'un an	1 072	1 073
Paiements minima - entre 1 et 5 ans	4 289	4 230
Paiements minima - à plus de 5 ans	725	252
TOTAL	6 086	5 555

GENFIT a accordé au bailleur une garantie de paiement de loyer d'un montant de 455 milliers d'euros au 30 juin 2017 (montant identique au 31 décembre 2016) au titre du contrat de location pour les locaux du siège social situés à Lille.

Engagements financiers - contrats de location financement

Les paiements futurs minimum au titre des contrats de location financement s'élevaient à :

Paielements minima futurs - au titre des locations financement (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Paielements minima - à moins d'un an	81	306
Paielements minima - entre 1 et 5 ans	314	1 175
Paielements minima - à plus de 5 ans	0	0
Total - Paielements minima	394	1 481
Dont : Principal - à moins d'un an	79	15
Dont : Principal - entre 1 et 5 ans	311	281
Dont : Principal - à plus de 5 ans	0	0
Total - Dont : Principal	390	295
Dont : Intérêts - à moins d'un an	1	15
Dont : Intérêts - entre 1 et 5 ans	3	25
Dont : Intérêts - à plus de 5 ans	0	0
Total - Dont : Intérêts	4	40

6.7. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Créances clients & autres débiteurs - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Créances clients	81	81
Crédit d'impôt recherche	7 104	11 971
Créances sociales	22	12
Créances de TVA	993	907
Subventions à recevoir	23	26
Autres créances	171	195
TOTAL	8 394	13 192

Créances clients & autres débiteurs - Courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Créances clients	81	81
Crédit d'impôt recherche	7 104	11 971
Créances sociales	22	12
Créances de TVA	993	907
Subventions à recevoir	23	26
Autres créances	171	195
TOTAL	8 394	13 192

Créances clients & autres débiteurs - Non courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Créances clients	0	0
Crédit d'impôt recherche	0	0
Créances sociales	0	0
Créances de TVA	0	0
Subventions à recevoir	0	0
Autres créances	0	0
TOTAL	0	0

Au 30 juin 2017, les créances clients ni échues ni dépréciées s'élevaient à 58 milliers d'euros contre 44 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Au 30 juin 2017, les créances clients échues s'élevaient à 23 milliers d'euros contre 37 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2016, la part des créances clients classées en clients douteux se montait à 74 milliers d'euros.

Au cours de la période, une part de ces créances classées en clients douteux a été constatée en créance irrécouvrable, à hauteur de 1 millier d'euros.

Ainsi, au 30 juin 2017, la part des créances clients classées en clients douteux se monte à 73 milliers d'euros.

La provision pour dépréciation des comptes, constatée en conséquence au 31 décembre 2016, a donc été ajustée à concurrence de 1 millier d'euros, la portant ainsi à 61 milliers d'euros au 30 juin 2017.

Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche à recevoir au 30 juin 2017 comprend la portion impayée du montant à recevoir au titre de l'année 2014 (1 140 milliers d'euros) ainsi que le montant versé dans le cadre du paiement partiel de l'avis de mise en recouvrement (333 milliers d'euros) dans le cadre du contrôle fiscal décrit à la section [6.24. - « Litiges et passifs éventuels »](#).

A ces sommes, s'ajoutent :

- le montant de la créance de crédit d'impôt recherche née au titre de l'exercice 2016 (5 964 milliers d'euros) dont GENFIT a demandé le remboursement anticipé le 3 mai 2017 ;
- le montant estimé au 30 juin 2017 de la créance de crédit d'impôt recherche qui s'élève à 4 533 milliers d'euros.

6.8. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Actifs financiers - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Prêts	190	203
Retenue de garantie	141	143
Dépôts & cautionnements versés	276	274
Contrats de liquidité	109	125
TOTAL	715	745

Actifs financiers - Courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Prêts	0	0
Retenue de garantie	141	143
Dépôts & cautionnements versés	33	31
Contrats de liquidité	0	0
TOTAL	174	173

Actifs financiers - Non courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Prêts	190	203
Retenue de garantie	0	(0)
Dépôts & cautionnements versés	243	243
Contrats de liquidité	109	125
TOTAL	541	571

Au 30 juin 2017, les retenues de garantie courantes sont composés notamment de 115 milliers d'euros liés à la garantie du prêt de développement BPI France qui devront être restitués au Groupe au cours du second semestre 2017 à l'issue du paiement de la dernière échéance.

6.9. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs, s'élevant à 1 723 milliers d'euros au 30 juin 2017 et 1 137 milliers d'euros au 31 décembre 2016, correspondent aux charges constatées d'avance liées à des charges opérationnelles courantes. Cette augmentation suit l'accroissement des charges d'exploitation du premier semestre 2017.

6.10. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Les principaux éléments des équivalents de trésorerie sont :

- les OPCVM et les comptes courants portant intérêt disponibles immédiatement ;
- les comptes à terme, disponibles aux échéances contractuelles ou en cas de sortie anticipée ;
- les bons à moyen terme négociables, disponibles aux échéances trimestrielles ou en cas de sortie anticipée.

Ces investissements à court terme présentent une grande liquidité et sont soumis à des risques faibles de variation de valeur

Trésorerie & équivalents de trésorerie (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Valeurs mobilières de placements et dépôts à terme	150 438	107 517
Soldes débiteurs de banque	1 839	18 769
TOTAL	152 277	126 286

Valeurs mobilières de placements et dépôts à terme (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
OPCVM	57 130	41 694
COMPTES A TERME	75 937	53 712
BONS A MOYEN TERME NEGOCIABLES	14 250	9 000
COMPTE COURANT REMUNERE	3 120	3 110
TOTAL	150 438	107 517

6.11. CAPITAUX PROPRES

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Tout actionnaire, quelle que soit sa nationalité, dont les actions sont entièrement libérées et nominatives depuis au moins deux ans, bénéficie de droits de vote double dans les conditions prévues par la loi (article 32 des statuts de GENFIT S.A.).

Au 30 juin 2017, 2 570 744 actions détenues étaient détenues depuis plus de deux ans et conféraient à leurs détenteurs des droits de vote doubles (8,25% du capital social émis).

Variations du capital social en 2017

Néant.

Variations du capital social en 2016

Le 29 février 2016, conformément à la cinquième résolution de l'Assemblée générale du 24 février 2015, GENFIT S.A. a procédé à une augmentation de capital par placement privé ayant conduit à l'émission de 2 395 890 actions nouvelles représentant une souscription d'un montant total brut de 49 595 milliers d'euros.

Le 6 octobre 2016, conformément aux dix-neuvième et vingt-troisième résolutions de l'Assemblée générale du 21 juin 2016, GENFIT SA a procédé à une augmentation de capital par placement privé ayant conduit à l'émission de 1 695 000 actions nouvelles représentant une souscription d'un montant total brut de 33 900 milliers d'euros.

Le 31 octobre 2016, conformément à la quinzième résolution de l'Assemblée générale du 21 juin 2016, GENFIT SA a procédé à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel des actionnaires existants ayant conduit à l'émission de 3 116 643 actions nouvelles représentant une souscription d'un montant total de 44 568 milliers d'euros.

6.12. PASSIFS FINANCIERS

6.12.1. Détail des passifs financiers

Passifs financiers - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Avances remboursables & conditionnées	3 549	3 438
Emprunts bancaires	1 941	3 557
Contrats de développement participatif	345	0
Contrats de location financement	387	1 481
Intérêts courus non échus	7	2
Autres passifs financiers	24	24
TOTAL	6 252	8 503

Passifs financiers - Courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Avances remboursables & conditionnées	180	209
Emprunts bancaires	614	1 045
Contrats de développement participatif	345	0
Contrats de location financement	79	306
Intérêts courus non échus	7	2
Autres passifs financiers	24	24
TOTAL	1 248	1 587

Passifs financiers - Non courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Avances remboursables & conditionnées	3 369	3 229
Emprunts bancaires	1 327	2 512
Contrats de développement participatif	0	0
Contrats de location financement	307	1 175
Intérêts courus non échus	0	0
Autres passifs financiers	0	0
TOTAL	5 004	6 916

Tous les passifs financiers sont libellés en euros.

6.12.1.1. Avances remboursables et conditionnées

Présentation générale

De 2006 à 2010, GENFIT a reçu 12 avances conditionnées de BPI France. Ces avances octroyées à un taux d'intérêt faible ou nul visent à financer les programmes de recherche décrits dans la section [6.3.19.1. - « Subventions d'exploitation »](#).

De plus, deux avances remboursables de 1 000 milliers d'euros et 500 milliers d'euros ont été accordées en 2011 par la région Hauts-de-France et Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU).

Avances remboursables & conditionnées - descriptif général	Date attribution	Montant total attribué	Montant total encaissé	Montant total remboursé	Autres mouvements	Effets de l'actualisation	Valeur nette à la date du 30/06/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>							
BPI FRANCE - OLNORME 2 (ABONDEMENT LMCU)	21.06.2007	200	200	(100)	(100)	0	0
<i>Recherche de nouveaux ligands issus de plantes des récepteurs nucléaires orphelins</i>							
BPI FRANCE - IT-DIAB	23.12.2008	3 229	3 229	0	0	0	3 229
<i>Développement d'une stratégie globale de prévention & prise en charge du diabète de type 2</i>							
BPI FRANCE - AVANCE N°1 - AD-INOV 1	14.12.2009	172	172	(73)	(98)	0	0
BPI FRANCE - AVANCE N°2 - AD-INOV 2	14.12.2009	172	172	(73)	(98)	0	0
BPI FRANCE - AVANCE N°3 - AD-INOV 3	17.02.2010	150	150	(64)	(86)	0	(0)
<i>Programme d'innovation</i>							
BPI FRANCE - AVANCE N°1 - OLNORME II - 1	24.11.2010	250	200	(119)	0	(6)	75
BPI FRANCE - AVANCE N°2 - OLNORME II - 2	24.11.2010	250	200	(119)	0	(6)	75
BPI FRANCE - AVANCE N°3 - OLNORME II - 3	24.11.2010	200	160	(95)	0	(5)	60
<i>Recherche de dérivés pharmaceutiques issus de plantes pour le traitement des maladies inflammatoires</i>							
LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE	28.07.2012	500	500	(500)	0	0	0
<i>Accompagnement de la société dans l'aboutissement de son projet de développement et contribution au maintien, voire à l'accroissement de l'effectif</i>							
TOTAL		7 121	6 980	(3 141)	(383)	(18)	3 438

Encaissement et remboursement des avances remboursables et conditionnées

Entre le 01 janvier 2017 et le 30 juin 2017, GENFIT a remboursé 123 milliers d'euros au titre d'avances conditionnées. En 2016, GENFIT a remboursé 133 milliers d'euros au titre d'avances conditionnées.

Principales conditions des contrats

BPI FRANCE OLNORME 2	Cette avance, ne portant pas intérêt, est remboursable à 100 % (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial. Ainsi que la convention le prévoit, la Société a demandé que la LMCU renonce au remboursement total de cette avance compte-tenu de la valorisation industrielle des travaux de recherche et développement sur le territoire métropolitain. La Société a obtenu en juin 2016 l'abandon de l'avance remboursable à hauteur de 100 milliers d'euros. Une subvention a donc été constatée au 30 juin 2016.
-------------------------	--

BPI FRANCE IT-DIAB	<p>L'avance octroyée par BPI France s'inscrit dans un contrat cadre d'aide à l'innovation impliquant plusieurs partenaires scientifiques dont le chef de file est GENFIT. La contribution aux travaux et résultats attendus à chaque étape et par chacun des partenaires est définie dans le contrat cadre.</p> <p>En ce qui concerne GENFIT, l'aide est constituée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une avance remboursable de 3 229 milliers d'euros • et d'une subvention d'exploitation (non remboursable) de 3 947 milliers d'euros. <p>Le programme s'est terminé le 31 décembre 2014.</p> <p>En cas de succès technique et/ou commercial, les retours financiers du programme IT-Diab, qui comprend la découverte de médicaments et d'outils diagnostics pour le diabète de type 2, serviront avant tout à rembourser l'avance de 3 229 milliers d'euros¹.</p> <p>Tout versement supplémentaire sera classé en paiement complémentaire.</p>
BPI FRANCE ADVANCE N°1 - AD-INOV 1	Ces avances, ne portant pas intérêt, sont remboursables à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.
BPI FRANCE ADVANCE N°2 - AD-INOV 2	Elles sont assorties d'une clause de remboursement forfaitaire indépendante du succès technique et/ou commercial, à hauteur de :
BPI FRANCE ADVANCE N°3 - AD-INOV 3	<ul style="list-style-type: none"> • avance n°1 : 35 milliers d'euros • avance n°2 : 35 milliers d'euros • avance n°3 : 30 milliers d'euros <p>3 constats d'échec partiels ont été constatés en juin 2016. Le solde dû a ainsi été abandonné par BPI France et comptabilisé en subvention d'exploitation, à hauteur de 283 milliers d'euros.</p>
BPI FRANCE ADVANCE N°1 - OLNORME II - 1	Ces avances, ne portant pas intérêt, sont remboursables à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.
BPI FRANCE ADVANCE N°2 - OLNORME II - 2	Elles sont assorties d'une clause de remboursement forfaitaire indépendante du succès technique et/ou commercial, à hauteur de :
BPI FRANCE ADVANCE N°3 - OLNORME II - 3	<ul style="list-style-type: none"> • avance n°1 : 120 milliers d'euros • avance n°2 : 120 milliers d'euros • avance n°3 : 96 milliers d'euros
LILLE MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE	<p>Cette avance portant des intérêts est remboursable chaque mois, conformément à l'échéancier de remboursement.</p> <p>Le taux d'intérêt relatif à cette avance est le suivant : 4,25%.</p> <p>Au 31 décembre 2016, l'intégralité de cette avance a été remboursée.</p>

¹ Selon l'accord, l'avance remboursable sera considérée comme remboursée dans sa totalité lorsque la valeur totale des versements effectués à cet égard par le destinataire, actualisés au taux de 5,19%, sera égale au montant total de l'aide versée, actualisé au même taux.

6.12.1.2. Emprunts bancaires

Crédit du Nord	<p>En juin 2017, GENFIT a emprunté</p> <ul style="list-style-type: none"> • 600 milliers d'euros, • remboursables en 48 versements mensuels, • à un taux d'intérêt fixe de 0,36%. <p>Au 30 juin 2017, le principal restant dû s'élevait à 600 milliers d'euros.</p>
Banque Nationale de Paris - Paribas	<p>En avril 2017, GENFIT a emprunté</p> <ul style="list-style-type: none"> • 800 milliers d'euros, • remboursables en 60 versements mensuels, • à un taux d'intérêt fixe de 0,87%. <p>Au 30 juin 2017, le prêt n'a pas été tiré.</p>
Crédit Industriel et Commercial	<p>En décembre 2016, GENFIT a emprunté</p> <ul style="list-style-type: none"> • 264,6 milliers d'euros, • remboursables en 60 versements mensuels, • à un taux d'intérêt fixe de 0,69%. <p>Au 30 juin 2017, le principal restant dû s'élevait à 243 milliers d'euros (au 31 décembre 2016 : le prêt n'avait pas été tiré).</p>
Banque Nationale de Paris - Paribas	<p>En octobre 2016, GENFIT a emprunté</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 050 milliers d'euros, • remboursables en 20 versements trimestriels, • à un taux d'intérêt fixe de 0,80%. <p>Au 30 juin 2017, le principal restant dû s'élevait à 1 050 milliers d'euros (au 31 décembre 2016 : le prêt n'avait pas été tiré).</p>
Banque Neuflyze OBC	<p>En juin 2016, GENFIT a emprunté</p> <ul style="list-style-type: none"> • 500 milliers d'euros, • remboursables en 12 versements trimestriels, • à un taux d'intérêt fixe de 1,10%. <p>Au 30 juin 2017, le principal restant dû s'élevait à 377 milliers d'euros (au 31 décembre 2016 : 418 milliers d'euros).</p>
Banque Nationale de Paris - Paribas	<p>En juin 2016, GENFIT a emprunté</p> <ul style="list-style-type: none"> • 500 milliers d'euros, • remboursables en 20 versements trimestriels, • à un taux d'intérêt fixe de 0,80%. <p>Au 30 juin 2017, le principal restant dû s'élevait à 426 milliers d'euros (au 31 décembre 2016 : 475 milliers d'euros).</p>
Crédit du Nord	<p>En avril 2016, GENFIT a emprunté</p> <ul style="list-style-type: none"> • 500 milliers d'euros, • remboursables en 60 versements mensuels, • à un taux d'intérêt fixe de 0,78%. <p>Au 30 juin 2017, le principal restant dû s'élevait à 385 milliers d'euros (au 31 décembre 2016 : 434 milliers d'euros).</p>

Crédit Industriel et Commercial	<p>En mars 2015, GENFIT a emprunté</p> <ul style="list-style-type: none"> • 500 milliers d'euros, • remboursables en 16 versements trimestriels, • à un taux d'intérêt fixe de 0,85%. <p>Au 30 juin 2017, le principal restant dû s'élevait à 221 milliers d'euros (au 31 décembre 2016 : 283 milliers d'euros).</p>
Banque Nationale de Paris - Paribas	<p>En décembre 2014, GENFIT a emprunté</p> <ul style="list-style-type: none"> • 500 milliers d'euros, • remboursables en 20 versements trimestriels, • à un taux d'intérêt fixe de 2,00%. <p>Au 30 juin 2017, le principal restant dû s'élevait à 255 milliers d'euros (au 31 décembre 2016 : 305 milliers d'euros).</p>
Banque Neuflyze OBC	<p>En juin 2014, GENFIT a emprunté</p> <ul style="list-style-type: none"> • 150 milliers d'euros, • remboursables en 12 versements trimestriels, • à un taux d'intérêt s'élevant au taux Euribor à 3 mois majoré de 2,50%. <p>Au 30 juin 2017, le prêt a été intégralement remboursé. (au 31 décembre 2016 : 25 milliers d'euros).</p>

Les emprunts bancaires servent à financer le matériel de recherche et de laboratoire.

6.12.1.3. Prêt participatif

En juin 2010, BPI France a accordé à GENFIT S.A. un prêt de développement participatif de 2 300 milliers d'euros sur sept ans.

Aucun remboursement du principal n'était prévu au cours des deux premières années.

Depuis le 15 juin 2012, le remboursement se fait par versements trimestriels.

L'accord de prêt prévoit une disposition qui donne lieu au versement d'une rémunération supplémentaire à BPI France en fonction des revenus industriels de GENFIT S.A.

Cette rémunération supplémentaire s'élève à 0,2294% des produits.

Cet emprunt assorti d'un taux d'intérêt de 4,46% a été intégralement remboursé au 30 juin 2017.

6.12.2. Échéances des passifs financiers

Maturité des dettes financières (En milliers d'euros)	A la date du 30/06/2017	Inférieur à 1 an ou disponible	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au delà de 5 ans
BPI FRANCE - IT-DIAB	3 229	0	0	0	3 229	0	0
BPI FRANCE - AVANCE N°1 - OLNORME II - 1	75	75	0	0	0	0	0
BPI FRANCE - AVANCE N°2 - OLNORME II - 2	75	75	0	0	0	0	0
BPI FRANCE - AVANCE N°3 - OLNORME II - 3	60	60	0	0	0	0	0
TOTAL - Avances remboursables & conditionnées	3 438	209	0	0	3 229	0	0
Emprunts bancaires	3 557	1 045	979	666	600	267	0
Contrats de location financement	1 481	306	310	313	316	236	0
Autres passifs financiers	2	2	0	0	0	0	0
Intérêts courus non échus	24	24	0	0	0	0	0
TOTAL - Autres passifs financiers	5 065	1 378	1 288	979	916	503	0
TOTAL	8 503	1 587	1 288	979	4 146	503	0

6.13. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Dettes fournisseurs & autres créiteurs - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Dettes fournisseurs	13 341	14 954
Dettes sociales	2 562	2 372
Participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise	17	17
Dettes de tva	24	22
Dettes fiscales	187	156
Autres dettes	14	27
TOTAL	16 146	17 549

Dettes fournisseurs & autres créiteurs - Courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Dettes fournisseurs	13 341	14 954
Dettes sociales	2 562	2 372
Participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise	17	17
Dettes de tva	24	22
Dettes fiscales	187	156
Autres dettes	14	27
TOTAL	16 146	17 549

Dettes fournisseurs & autres créiteurs - Non courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Dettes fournisseurs	0	0
Dettes sociales	0	0
Participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise	0	0
Dettes de tva	0	0
Dettes fiscales	0	0
Autres dettes	(0)	0
TOTAL	(0)	0

6.14. REVENUS ET PRODUITS DIFFERES

Revenus & produits différés - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Produits différés sur subventions d'équipement	5	4
TOTAL	5	4

Revenus & produits différés - Courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Produits différés sur subventions d'équipement	1	1
TOTAL	1	1

Revenus & produits différés - Non courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Produits différés sur subventions d'équipement	3	3
TOTAL	3	3

6.15. PROVISIONS

Voir la mention relative à la provision pour risques et charges liée au CIR à la section [6.24. – « Litiges et passifs éventuels »](#).

6.16. AVANTAGES AU PERSONNEL

En France, les régimes de retraite sont généralement financés par les cotisations patronales et salariales. Ce sont des plans à cotisations définies et les cotisations patronales sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre. Les charges comptabilisées au cours des périodes closes les 30 juin 2017 et 30 juin 2016 s'élèvent à 252 milliers d'euros et 227 milliers d'euros respectivement.

La législation française exige également le versement en capital d'une indemnité de retraite aux salariés, en fonction de leur ancienneté et du montant de leur rémunération annuelle lors du départ à la retraite. Les avantages ne sont pas acquis avant le départ à la retraite. La dette correspond à la valeur actualisée des estimations d'avantages futurs à payer et est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées. Il est considéré que chaque période de service donne droit à une unité d'avantages supplémentaires. Chacune de ces unités est évaluée séparément. Au 30 juin 2017, les provisions de retraite comptabilisées s'élèvent à 893 milliers d'euros contre 849 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Dans le cadre de l'estimation des indemnités de retraite aux salariés, les hypothèses suivantes ont été appliquées pour toutes les catégories d'employés :

Population	Effectif sous contrat à durée indéterminée
Age de départ à la retraite	67 ans
Mise en retraite	Départ à l'initiative du salarié
Espérance de vie	Table INSEE en vigueur
Probabilité de présence à l'âge de départ à la retraite	Utilisation de la table DARES

Taux (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2016	30/06/2017
Taux de revalorisation des salaires	4,00%	4,00%
Taux d'actualisation (référence iboxx)	1,50%	1,50%

Les taux d'actualisation s'appuient sur le taux de rendement du marché au 31 décembre 2016 pour les obligations d'entreprise de première qualité.

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur actuelle des engagements :

Mouvements de provision au bilan (En milliers d'euros)	
Passif au 01 janvier 2016	743
Coût des services rendus au cours de l'exercice	65
Coût financier d'actualisation	13
Écarts actuariels comptabilisés	27
Passif au 31 décembre 2016	849
Coût des services rendus au cours de l'exercice	31
Coût financier d'actualisation	13
Écarts actuariels comptabilisés	0
Passif au 30 juin 2017	893

6.17. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable par catégorie et la juste valeur des actifs et passifs financiers au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016 :

	Solde au 31/12/2016						
	Valeur comptable				Juste valeur		
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts & créances	Dettes au coût amorti	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(En milliers d'euros)</i>							
Actifs							
Prêts	190		190			190	
Retenue de garantie	141		141			141	
Dépôts & cautionnements	276		276			276	
Créances clients	81		81			81	
Trésorerie & équivalents de trésorerie	152 277	152 277			152 277		
TOTAL - Actifs	152 963	152 277	687	0	152 277	687	0
Passifs							
Avances remboursables	3 549			3 549			3 549
Emprunts bancaires	1 941			1 941		1 941	
Contrats de développement participatif	345			345		345	
Contrats de location financement	387			387		387	
Intérêts courus non échus	7			7		7	
Autres passifs financiers	24			24		24	
Dettes fournisseurs	13 341			13 341		13 341	
Autres dettes	14			14		14	
TOTAL - Passifs	19 607	0	0	19 607	0	16 059	3 549

	Solde au 30/06/2017						
	Valeur comptable				Juste valeur		
	Valeur au bilan	Juste valeur par résultat	Prêts & créances	Dettes au coût amorti	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<i>(En milliers d'euros)</i>							
Actifs							
Prêts	203		203			203	
Retenue de garantie	143		143			143	
Dépôts & cautionnements	274		274			274	
Créances clients	81		81			81	
Trésorerie & équivalents de trésorerie	126 286	126 286			126 286		
TOTAL - Actifs	126 987	126 286	701	0	126 286	701	0
Passifs							
Avances remboursables	3 438			3 438			3 438
Emprunts bancaires	3 557			3 557		3 557	
Contrats de location financement	1 481			1 481		1 481	
Intérêts courus non échus	2			2		2	
Autres passifs financiers	24			24		24	
Dettes fournisseurs	14 954			14 954		14 954	
Autres dettes	27			27		27	
TOTAL - Passifs	23 484	0	0	23 484	0	20 046	3 438

6.18. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les revenus industriels se sont élevés à 65 milliers d'euros au 30 juin 2017 contre 151 milliers d'euros pour la même période au titre de l'exercice précédent.

Produits d'exploitation (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2016	30/06/2017
Revenus industriels	151	65
Autres produits	3 495	4 645
TOTAL	3 647	4 710

Autres produits (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2016	30/06/2017
Subventions d'exploitation	384	21
Crédit d'impôt recherche de la période	3 043	4 533
Autres produits opérationnels	69	91
TOTAL	3 495	4 645

Comme précisé à la section [6.24. - « Litiges et passifs éventuels »](#), les crédits d'impôt recherche des exercices 2010, 2011 et 2012 ont fait l'objet d'un contrôle fiscal et de propositions de rectifications que le Groupe conteste en utilisant les voies de recours à sa disposition. .

Au cours du premier semestre 2017, le Groupe a comptabilisé en « Autres produits opérationnels » 89 milliers d'euros (premier semestre 2016 : 61 milliers d'euros) au titre du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), ce qui permet d'accroître la compétitivité des entreprises en favorisant certaines activités et l'emploi. En 2017, le crédit d'impôt s'élève à 7% de la masse salariale n'excédant pas 2,5 fois le SMIC, versée au cours de l'exercice (2016 : 6%).

En 2017, ce crédit d'impôt a été utilisé pour financer l'augmentation des effectifs et l'acquisition de matériel scientifique.

6.19. CHARGES OPERATIONNELLES

Charges d'exploitation	Semestre clos le 30/06/2016	Dont :					
		Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur	Résultat sur cessions d'actifs non courants
(En milliers d'euros)							
Frais de recherche & développement	(12 323)	(970)	(6 226)	(3 566)	(1 310)	(251)	0
Frais généraux & administratifs	(4 166)	(45)	(0)	(2 202)	(1 842)	(77)	0
Autres produits opérationnels	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges opérationnelles	(1)	0	0	0	(1)	0	0
TOTAL	(16 489)	(1 015)	(6 226)	(5 768)	(3 152)	(328)	0
Charges d'exploitation	Semestre clos le 30/06/2017	Dont :					
		Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur	Résultat sur cessions d'actifs non courants
(En milliers d'euros)							
Frais de recherche & développement	(23 670)	(1 351)	(14 329)	(3 984)	(3 545)	(461)	(0)
Frais généraux & administratifs	(3 448)	(66)	(4)	(1 664)	(1 681)	(34)	0
Autres produits opérationnels	(2)	0	0	0	0	0	(2)
Autres charges opérationnelles	36	0	0	0	36	0	0
TOTAL	(27 084)	(1 416)	(14 333)	(5 648)	(5 190)	(495)	(2)

6.19.1. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement comprennent les frais des personnels affectés à la recherche, le montant des paiements fondés en action pour ce même personnel et des consultants scientifiques, les coûts des consommables et de la sous-traitance opérationnelle (clinique et pharmaceutique notamment), les dotations au Fonds de dotation The NASH Education Program™, et les coûts liés à la propriété intellectuelle.

6.19.2. Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs comprennent les frais de personnel non affectés à la recherche, le montant des paiements fondés en action pour ce même personnel, les frais administratifs et commerciaux.

6.19.3. Charges de personnel

Charges de personnel (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2016	30/06/2017
Salaires	(4 188)	(3 985)
Charges sociales	(1 548)	(1 503)
Coût des engagements de retraite	(33)	(31)
Paiements fondés sur des actions	0	(129)
TOTAL	(5 768)	(5 648)

Effectifs au 30 juin

Effectifs - Données consolidées	Semestre clos le	
	30/06/2016	30/06/2017
Effectif moyen	103	124
Age moyen des collaborateurs / collaboratrices	37 ans et 6 mois	38 ans et 1 mois
Effectifs - Par activité		
Recherche & développement	83	93
Administration & management	25	31
TOTAL	108	124

6.20. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

GENFIT accorde à ses salariés, dirigeants et consultants qui ne sont pas considérés comme ses salariés des paiements fondés sur des actions.

Les paiements fondés sur des actions octroyés aux salariés en 2014 2015 et 2016 se composent de bons de souscriptions et/ou d'acquisition d'actions (BSAAR), d'options de souscription d'actions (SO) et d'actions gratuites (AGA). Les paiements fondés sur des actions accordés aux consultants en 2014 et 2015 se composent de BSA.

Dans le cadre de ces programmes, les porteurs d'options peuvent acquérir des actions de GENFIT à un prix d'exercice prédéterminé. L'ensemble de ces programmes est réglé en instruments de capitaux propres.

Le tableau ci-dessous présente les paiements fondés sur des actions au titre de chacun des programmes :

Paiements fondés sur des actions - Charge totale	Semestre clos le		Charge totale calculée	Charge exercices futurs
	30/06/2016	30/06/2017		
BSA 2014-A	0	0	945	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux non dirigeants (1)	0	0	365	0
Dont charge relative aux consultants	0	0	581	0
BSA 2014-B	0	0	1 045	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux non dirigeants	0	0	365	0
Dont charge relative aux consultants	0	0	680	0
BSA 2015-A	0	0	335	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux non dirigeants	0	0	178	0
Dont charge relative aux consultants	0	0	157	0
BSA 2015-B	0	0	315	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux non dirigeants	0	0	178	0
Dont charge relative aux consultants	0	0	138	0
BSAAR 2014-A	0	0	43	(0)
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	17	0
Dont charge relative aux salariés	0	0	26	(0)
BSAAR 2014-B	0	0	191	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	106	0
Dont charge relative aux salariés	0	0	85	(0)
BSAAR 2014-C	0	0	189	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	105	0
Dont charge relative aux salariés	0	0	84	0
BSAAR 2016-A	0	0	0	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	0	0
Dont charge relative aux salariés	0	0	0	0
BSAAR 2016-B	0	0	0	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	0	0
Dont charge relative aux salariés	0	0	0	0
AGA D 2016-1	0	19	113	92
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	10	58	48
Dont charge relative aux salariés	0	9	54	44
AGA D 2016-2	0	8	51	42
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	4	26	22
Dont charge relative aux salariés	0	4	25	20
AGA S 2016-1	0	22	133	109
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	0	0
Dont charge relative aux salariés	0	22	133	109
AGA S 2016-2	0	11	65	54
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	0	0
Dont charge relative aux salariés	0	11	65	54
SO 2016-1	0	42	249	204
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	20	119	97
Dont charge relative aux salariés	0	22	130	107
SO 2016-2	0	19	113	92
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	9	54	44
Dont charge relative aux salariés	0	10	59	48
SO US 2016-1	0	6	36	29
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	0	0
Dont charge relative aux salariés	0	6	36	29
SO US 2016-2	0	3	16	13
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	0	0
Dont charge relative aux salariés	0	3	16	13
TOTAL	0	129	3 839	635

Les principaux termes et conditions de chaque programme sont détaillés dans les tableaux ci-après :

Paielements fondés sur des actions Bons de souscription d'actions (BSA)	BSA 2014-A		BSA 2014-B	
	Mandataires sociaux (1)	Consultants	Mandataires sociaux (1)	Consultants
Date d'assemblée	02.04.2014			
Date du directoire	24.07.2014			
Nombre total de BSA souscrits	23 385	23 380	23 385	23 380
Parité bon / action	1 bon / 1 action			
Prix d'émission	0,01 €			
Prix d'exercice (2)	23,50 €			
Période de souscription	Du 01.08.2014 Au 15.09.2014		Du 02.01.2015 Au 15.02.2015	
Période d'exercice	Du 01.11.2014 Au 30.09.2018		Du 01.03.2015 Au 28.02.2019	
Modalités d'exercice	Exerçables par tranches d'un nombre minimum de BSA égal à 2 000 ou à un multiple de 2 000, sauf reliquat			
Méthode d'évaluation utilisée	Black & Scholes			
Rendement en dividende	0%			
Volatilité	74,9%			
Taux d'intérêt sans risque	0,40%			
Maturité attendue	4 ans			
Juste valeur à dire d'expert (3)	13,02 €			
Estimation de la juste valeur au 31 décembre 2014				
Période de prise en compte du cours du sous-jacent	Au 01.08.2014	Du 01.08.2014 Au 01.11.2014	Au 01.08.2014	Du 01.08.2014 Au 31.12.2014
Juste valeur selon IFRS 2	15,61 €	24,84 €	15,61 €	24,85 €
Estimation de la juste valeur au 31 décembre 2015				
Période de prise en compte du cours du sous-jacent	-	-	Au 01.08.2014	Du 01.01.2015 Au 01.03.2015
Juste valeur selon IFRS 2	-	-	15,61 €	40,09 €

(1) : Membres indépendants du Conseil de Surveillance.

(2) : Le prix d'exercice des BSA 2014 correspond à la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de clôture de l'action constatés pendant la période de 5 jours consécutifs du 07 au 11 juillet 2014, diminué d'une décote de 5,00 %.

(3) : Valorisation de l'instrument à dire d'expert indépendant au moment de l'attribution.

Paiements fondés sur des actions Bons de souscription d'actions (BSA)	BSA 2015-A		BSA 2015-B	
	Mandataires sociaux (1)	Consultants	Mandataires sociaux (1)	Consultants
Date d'assemblée	02.04.2014			
Date du directoire	09.01.2015			
Nombre total de BSA souscrits	7 015	5 845	7 015	5 845
Parité bon / action	1 bon / 1 action			
Prix d'émission	0,01 €			
Prix d'exercice (2)	35,95 €			
Période de souscription	Du 20.01.2015 Au 25.02.2015		Du 01.07.2015 Au 15.09.2015	
Période d'exercice	01.06.2015 31.05.2019		01.12.2015 30.11.2019	
Modalités d'exercice	Exercibles par tranches d'un nombre minimum de BSA égal à 2 000 ou à un multiple de 2 000, sauf reliquat			
Méthode d'évaluation utilisée	Black & Scholes			
Rendement en dividende	0%			
Volatilité	74,9%			
Taux d'intérêt sans risque	0,40%			
Maturité attendue	4 ans			
Juste valeur à dire d'expert (3)	14,64 €			
Estimation de la juste valeur au 30 juin 2015				
Période de prise en compte du cours du sous-jacent	Au 09.01.2015	Du 09.01.2015 Au 01.06.2015	Au 09.01.2015	Du 09.01.2015 Au 30.06.2015
Juste valeur selon IFRS 2	25,33 €	26,89 €	25,33 €	26,31 €
Estimation de la juste valeur au 31 décembre 2015				
Période de prise en compte du cours du sous-jacent	-	-	Au 09.01.2015	Du 01.07.2015 Au 01.12.2015
Juste valeur selon IFRS 2	-	-	25,33 €	20,80 €

(1) : Membres indépendants du Conseil de Surveillance.

(2) : Le prix d'exercice des BSA 2015 correspond à la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de clôture de l'action constatés pendant la période de 5 jours consécutifs du 03 au 09 décembre 2014, diminué d'une décote de 4,98 %.

(3) : Valorisation de l'instrument à dire d'expert indépendant au moment de l'attribution.

Les services fournis par les consultants consistent principalement à :

- évaluer les plans de développement de produits et proposer, le cas échéant, de nouvelles approches stratégiques ou techniques ;
- conseiller la Direction Générale et le Conseil scientifique de GENFIT dans l'identification de stratégies et le choix de candidats médicaments, en s'appuyant notamment sur les résultats scientifiques obtenus par le Groupe (nouvelles cibles thérapeutiques, nouveaux composés) ; et
- accompagner et conseiller GENFIT en ce qui concerne ses stratégies de partenariat, notamment les synergies favorisant la croissance externe (acquisition de nouvelles compétences, de droits d'exploitation, de candidats médicaments et de technologies innovantes, etc.).

Paiements fondés sur des actions Bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)	BSAAR 2014-A		BSAAR 2014-B		BSAAR 2014-C	
	Membres du Directoire	Salariés	Membres du Directoire	Salariés	Membres du Directoire	Salariés
Date d'assemblée	02.04.2014					
Date du directoire	15.09.2014					
Nombre total de BSAAR souscrits	5 901	9 299	17 822	5 416	18 711	5 568
Parité bon / action	1 bon / 1 action					
Prix d'émission	5,61 €					
Prix d'exercice (1)	23,50 €					
Période de souscription	Du 19.09.2014 Au 15.10.2014		Du 07.05.2015 Au 29.05.2015		Du 06.07.2015 Au 31.07.2015	
Période d'exercice	15.09.2015 15.09.2018		15.09.2015 04.05.2019		15.09.2015 01.07.2019	
Modalités d'exercice	Exercibles par fraction d'un nombre de BSAAR égal à 1/3 du nombre détenu par chaque bénéficiaire					
Méthode d'évaluation utilisée	Black & Scholes					
Rendement en dividende	0%					
Volatilité	74,9%					
Taux d'intérêt sans risque	0,40%					
Maturité attendue	4 ans					
Juste valeur à dire d'expert (2)	5,61 €					
Estimation de la juste valeur au 31 décembre 2014						
Période de prise en compte du cours du sous-jacent	Du 10.10.2014 Au 14.10.2014	Du 10.10.2014 Au 14.10.2014	Au 15.09.2014	Au 19.09.2014	Au 15.09.2014	Au 19.09.2014
Juste valeur selon IFRS 2	8,44 €	8,44 €	11,29 €	10,61 €	11,29 €	10,61 €
Estimation de la juste valeur au 31 décembre 2015						
Période de prise en compte du cours du sous-jacent	Du 10.10.2014 Au 14.10.2014	Du 10.10.2014 Au 14.10.2014	Au 15.09.2014	Au 19.09.2014	Au 15.09.2014	Au 19.09.2014
Juste valeur selon IFRS 2	8,44 €	8,44 €	11,29 €	10,61 €	11,29 €	10,61 €

(1) : Le prix d'exercice des BSAAR 2014 correspond à la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de clôture de l'action constatés pendant la période de 5 jours consécutifs du 13 au 19 août 2014, diminué d'une décote de 13,60 %.

(2) : Valorisation de l'instrument selon la juste valeur à dire d'expert indépendant au moment de l'attribution.

Paiements fondés sur des actions Bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)	BSAAR 2016-A		BSAAR 2016-B	
	Salariés		Salariés	
Date d'assemblée	24.02.2015			
Date du directoire	22.07.2016			
Nombre total de BSAAR attribués	7 200		3 600	
Nombre total de BSAAR souscrits	7 200		3 600	
Parité bon / action	1 bon / 1 action			
Prix d'émission	4,60 €			
Prix d'exercice (1)	23,50 €			
Période de souscription	Du 25.07.2016 Au 27.07.2016			
Période d'exercice	01.01.2018 27.07.2020		01.08.2019 27.07.2020	
Conditions d'exercice	L'exercice est soumis à la condition suivante : que la Société ait, à la date de réception de la demande d'exercice accompagnée du paiement du prix d'exercice, des moyens financiers lui permettant de mener ses programmes de recherche & développement, et à tout le moins son programme de développement d'elafibranor dans la NASH, au moins jusqu'à la fin de l'année 2018.		L'exercice est soumis à la condition de performance suivante : que la Société ait publié, à la Date d'Exercice, les principaux résultats de l'essai clinique Resolve-It dont elle est le sponsor.	
Modalités d'exercice	Exercibles par fraction d'un nombre de BSAAR égal du nombre détenu par chaque bénéficiaire			
Méthode d'évaluation utilisée	Black & Scholes			
Rendement en dividende	0%			
Volatilité	75,4%			
Taux d'intérêt sans risque	0,00%			
Maturité attendue	4 ans			
Juste valeur à dire d'expert (2)	4,60 €			

(1) : Le prix d'exercice des BSAAR 2016 correspond à la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de clôture de l'action constatés pendant la période de 5 jours consécutifs du 15 au 21 juillet 2016, diminué d'une décote de 6,67 %.

(2) : Valorisation de l'instrument selon la juste valeur à dire d'expert indépendant au moment de l'attribution.

Paiements fondés sur des actions Options de souscription d'actions (SO)	SO 2016-1		SO US 2016-1		SO 2016-2		SO US 2016-2	
	Mandataires sociaux (1)	Salariés	Mandataires sociaux (1)	Salariés	Mandataires sociaux (1)	Salariés	Mandataires sociaux (1)	Salariés
Date d'assemblée	21.06.2016							
Date du directoire	15.12.2016							
Nombre total de SO allouées	20 001	21 916	-	7 000	9 999	10 959	-	3 500
Prix d'exercice	15,79 €		21,12 €		15,79 €		21,12 €	
Période d'acquisition	Du 15.12.2016 Au 15.09.2018 ou 15.12.2019				Du 15.12.2016 Au 15.12.2019			
Condition de performance	<p>Le vesting est soumis à une condition de présence et à la réussite des conditions de performance. Les conditions de performance sont les suivantes :</p> <p><u>a) Conditions internes</u> 66,2/3 % des stock options seront exerçables, quelle que soit l'évolution du cours de bourse dans les cas suivants :</p> <p>(i) si l'un des deux essais en cours ou autorisé à la date de la Décision d'Attribution (Resolve-It, Phase 2 dans la PBC) a livré ses premiers et/ou principaux résultats et que ces résultats ont été publiés ; et</p> <p>(ii) si l'autorisation de lancement d'au moins un nouvel essai clinique parmi les essais cliniques projetés à la date de la Décision d'Attribution a été obtenue, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un essai clinique avec Elafibranor dans une sous population NASH ; ou - un essai clinique dans la Fibrose dans le cadre du programme TGFTX4/repositionning. <p><u>b) Condition externe</u> 33,1/3 % des stock options seront exerçables en proportion de l'évolution du cours de bourse de l'action de la Société selon la répartition suivante :</p> <p>(i) si le Cours Final est strictement inférieur au Cours Initial, le nombre de stock options exerçables sera égal à 0 ;</p> <p>(ii) si le Cours Final est compris entre (i) une valeur égale ou supérieure au Cours Initial et (ii) une valeur inférieure au Cours Plafond, le nombre de stock options exerçables sera égal à : $[(\text{Cours Final} / \text{Cours Initial}) - 1] \times 1/3$ du nombre de stock options ;</p> <p>(iii) si le Cours Final est égal ou supérieur au Cours Plafond, le nombre de stock options exerçables est égal à l'intégralité du tiers des stock options attribuées.</p>				<p>Le vesting est soumis à une condition de présence et à la réussite des conditions de performance. Les conditions de performance sont les suivantes :</p> <p><u>a) Conditions internes</u> 66,2/3 % des stock options seront exerçables, quelle que soit l'évolution du cours de bourse si au moins une des trois conditions suivantes est remplie :</p> <p>(i) si un dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit (Elafibranor dans la NASH) est examiné par l'European Medicines Agency (EMA) ou la U.S. Food and Drug Administration (FDA) ; ou</p> <p>(ii) si le lancement d'au moins deux nouveaux essais cliniques parmi les essais suivants est autorisé par l'EMA ou la FDA, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des essais cliniques de Phase III ou à visée d'enregistrement pour un nouveau produit (TGFTX4) ou une indication nouvelle pour Elafibranor (PBC) ; - des essais cliniques avec un produit en cours de phase III (Elafibranor) dans une sous-population NASH ; ou <p>(iii) si au moins un accord de licence, sur l'un ou l'autre de ses produits et sur un ou plusieurs territoires, est conclu par la Société.</p> <p><u>b) Condition externe</u> 33,1/3 % des stock options seront exerçables en proportion de l'évolution du cours de bourse de l'action de la Société selon la répartition suivante :</p> <p>(i) si le Cours Final est strictement inférieur au Cours Initial, le nombre de stock options exerçables sera égal à 0 ;</p> <p>(ii) si le Cours Final est compris entre (i) une valeur égale ou supérieure au Cours Initial et (ii) une valeur inférieure au Cours Plafond, le nombre de stock options exerçables sera égal à : $[(\text{Cours Final} / \text{Cours Initial}) - 1] / 2 \times 1/3$ du nombre de stock options ;</p> <p>(iii) si le Cours Final est égal ou supérieur au Cours Plafond, le nombre de stock options exerçables est égal à l'intégralité du tiers des stock options attribuées.</p>			
Période d'exercice	Du 16.12.2019 Au 16.12.2026							
Méthode d'évaluation utilisée	Monte Carlo							
Cours de l'action GENFIT à la date d'attribution	20,79 €							
Rendement en dividende	0%							
Volatilité	63,0%							
Taux d'intérêt sans risque	0,0%							
Taux de turnover	15,00%							

Paiements fondés sur des actions Attributions gratuites d'actions (AGA)	AGAD 2016-1		AGAS 2016-1		AGAD 2016-2		AGAS 2016-2	
	Mandataires sociaux (1)	Salariés	Mandataires sociaux (1)	Salariés	Mandataires sociaux (1)	Salariés	Mandataires sociaux (1)	Salariés
Date d'assemblée	21.06.2016							
Date du directoire	15.12.2016							
Nombre total d'AGA allouées	5 242	4 879	-	10 399	2 621	2 439	-	5 129
Période d'acquisition	Du 15.12.2016 Au 15.09.2018 ou 15.12.2019				Du 15.12.2016 Au 15.12.2019			
Condition de performance	<p>L'attribution définitive est soumise à une condition de présence et à la réussite des conditions de performance. Les conditions de performance sont les suivantes :</p> <p>a) Conditions internes 66,2/3 % (AGAD 2016-1) ou 100% (AGAS 2016-1) des actions gratuites seront définitivement attribuées, quelle que soit l'évolution du cours de bourse dans les cas suivants :</p> <p>(i) si l'un des deux essais en cours ou autorisé à la date de la Décision d'Attribution (Resolve-It, Phase 2 dans la PBC) a livré ses premiers et/ou principaux résultats et que ces résultats ont été publiés ; et</p> <p>(ii) si l'autorisation de lancement d'au moins un nouvel essai clinique parmi les essais cliniques projetés à la date de la Décision d'Attribution a été obtenue, soit :</p> <p>- un essai clinique avec Elafibranor dans une sous population NASH ; ou</p> <p>- un essai clinique dans la Fibrose dans le cadre du programme TGFTX4/repositionning.</p> <p>b) Condition externe 33,1/3 % (uniquement pour les AGAD 2016-1) des actions gratuites seront définitivement attribuées en proportion de l'évolution du cours de bourse de l'action de la Société selon la répartition suivante :</p> <p>(i) Si le Cours Final est strictement inférieur au Cours Initial, le nombre d'actions gratuites définitivement attribuées sera égal à 0 ;</p> <p>(ii) Si le Cours Final est compris entre (i) une valeur égale ou supérieure au Cours Initial et (ii) une valeur inférieure au Cours Plafond, le nombre d'actions gratuites définitivement attribuées sera égal à : $[(\text{Cours Final} / \text{Cours Initial}) - 1] \times 1/3$ du nombre d'actions gratuites ;</p> <p>(iii) Si le Cours Final est égal ou supérieur au Cours Plafond, le nombre d'actions gratuites définitivement attribuées est égal à l'intégralité du tiers des actions gratuites attribuées.</p> <p>a) Conditions internes 66,2/3 % (AGAD 2016-2) ou 100% (AGAS 2016-2) des actions gratuites seront définitivement attribuées, quelle que soit l'évolution du cours de bourse si au moins une des trois conditions suivantes est remplie :</p> <p>(i) si un dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit (Elafibranor dans la NASH) est examiné par l'European Medicines Agency (EMA) ou la U.S. Food and Drug Administration (FDA); ou</p> <p>(ii) si le lancement d'au moins deux nouveaux essais cliniques parmi les essais suivants est autorisé par l'EMA ou la FDA, soit :</p> <p>- des essais cliniques de Phase III ou à visée d'enregistrement pour un nouveau produit (TGFTX4) ou une indication nouvelle pour Elafibranor (PBC) ;</p> <p>- des essais cliniques avec un produit en cours de phase III (Elafibranor) dans une sous-population NASH ; ou</p> <p>(iii) si au moins un accord de licence, sur l'un ou l'autre de ses produits et sur un ou plusieurs territoires, est conclu par la Société.</p> <p>b) Condition externe 33,1/3 % (uniquement pour les AGAD 2016-2) des actions gratuites seront définitivement attribuées en proportion de l'évolution du cours de bourse de l'action de la Société selon la répartition suivante :</p> <p>(i) Si le Cours Final est strictement inférieur au Cours Initial, le nombre d'actions gratuites définitivement attribuées sera égal à 0 ;</p> <p>(ii) Si le Cours Final est compris entre (i) une valeur égale ou supérieure au Cours Initial et (ii) une valeur inférieure au Cours Plafond, le nombre d'actions gratuites définitivement attribuées sera égal à : $[(\text{Cours Final} / \text{Cours Initial}) - 1] / 2 \times 1/3$ du nombre d'actions gratuites ;</p> <p>(iii) Si le Cours Final est égal ou supérieur au Cours Plafond, le nombre d'actions gratuites définitivement attribuées est égal à l'intégralité du tiers des actions gratuites définitivement attribuées.</p>							
Méthode d'évaluation utilisée	Monte Carlo							
Cours de l'action GENFIT à la date d'attribution	20,79 €							
Rendement en dividende	0%							
Volatilité	63,0%							
Taux d'intérêt sans risque	0,0%							
Taux de turnover	15,00%							

6.21. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Produits et charges financiers (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2016	30/06/2017
Produits financiers		
Produits d'intérêts	189	205
Gains de change	9	25
Autres produits financiers	79	110
TOTAL - Produits financiers	278	341
Charges financières		
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(71)	(29)
Charges d'intérêt relatives aux contrats de location financement	0	(2)
Pertes de change	(19)	(511)
Autres charges financières	(7)	(13)
TOTAL - Charges financières	(97)	(555)
RESULTAT FINANCIER	181	(214)

6.22. IMPOT SUR LE RESULTAT

6.22.1. Report en avant des déficits

Au 30 juin 2017, les déficits fiscaux reportables de GENFIT S.A, entité française, s'élevaient à 187 659 milliers d'euros (160 617 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Le report en avant permet d'imputer les déficits antérieurs sur le bénéfice futur à hauteur d'un plafond égal à un million d'euros par an, majoré de 50% de la fraction du bénéfice imposable supérieure à ce plafond. Les pertes fiscales non utilisées restantes continueront d'être reportées indéfiniment.

6.22.2. Actifs et passifs d'impôt différé

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé en 2017 et 2016, car il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable soit disponible pour compenser les différences temporelles déductibles et les déficits fiscaux reportables.

Les principales sources d'actifs et de passifs d'impôt différé du Groupe au 30 juin 2017 sont les suivantes :

- déficits fiscaux reportables : 187 659 milliers d'euros (contre 160 617 milliers d'euros au 31 décembre 2016) ;
- différences temporelles déductibles liées aux avantages postérieurs à l'emploi : 298 milliers d'euros (contre 283 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

6.23. RESULTAT PAR ACTION

Résultat par action	Semestre clos le	
	30/06/2016	30/06/2017
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	(12 662)	(22 615)
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice	25 604 433	31 166 437
Résultat net - part du Groupe par action (en euros)	(0,49)	(0,73)
Nombre moyen d'actions en circulation pris en compte ci-dessus	25 604 433	31 166 437

6.24. LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

Litige relatif aux cotisations et contributions sociales

Suite à un contrôle Urssaf démarré en septembre 2016 portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015, la Société a reçu une lettre d'observation en novembre 2016 lui notifiant un rappel de cotisations et de contributions sociales de 5 milliers d'euros ; rappel qu'elle a contesté à hauteur de 4 milliers d'euros en saisissant la Commission de Recours Amiable.

Litige relatif au crédit d'impôt recherche

1. Objet du litige

A la suite d'un contrôle fiscal sur les exercices clos les 31 décembre 2011, 2012 et 2013, ainsi que sur le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) de l'exercice 2010, la Société a reçu deux propositions de rectification liées aux CIR des exercices 2010, 2011 et 2012 qu'elle a contesté, faisant état d'un redressement potentiel pouvant s'élever à un total de 2 475 milliers d'euros.

Le différend avec l'administration fiscale porte principalement sur des alliances de co-recherche conclues avec des partenaires de l'Industrie Pharmaceutique. L'administration fiscale estime que ces alliances sont des contrats de sous-traitance à la Société par ses co-contractants ; ce qui aurait pour conséquence de réduire la base du CIR à hauteur des sommes facturées aux partenaires. Or ces alliances de co-recherche comportent des dispositions croisées relatives à la propriété intellectuelle, au mode de gouvernance partagée des programmes de recherche, au risk-sharing, aux conditions de résiliation des contrats et aux modalités de rémunération qui démontrent que l'objet de ces contrats ne relève pas de la sous-traitance.

La contestation de la Société de la proposition de rectification sur le CIR de l'exercice 2010 (1 141 milliers d'euros) a été introduite en Février 2015. La réponse circonstanciée du même type au regard de la proposition de rectification pour les CIR des exercices 2011 et 2012 a été adressée par la Société à l'administration fiscale en février 2016. Fin mai 2016, l'administration fiscale a répondu à ces deux courriers de contestation en maintenant la majeure partie des redressements exposés dans les deux propositions de rectification et la Société a engagé les voies de recours à sa disposition contre cette position.

Ainsi, après une première phase infructueuse, la Société a mis en œuvre la deuxième phase de recours hiérarchique le 17 octobre 2016, au terme de laquelle il a été fait partiellement droit à ses arguments. Il en résulte que les rappels de crédit d'impôt recherche s'élèvent en définitive à 566 milliers d'euros au titre de l'année 2010, 623 milliers d'euros au titre de l'année 2011 et 285 milliers d'euros au titre de l'année 2012. Le 27 janvier 2017, ces rappels ont donné lieu à l'émission d'un avis de mise en recouvrement de 1 479 milliers d'euros adressé par l'administration fiscale à la Société. La Société a procédé au paiement des sommes mises en recouvrement par le versement d'une somme de 338 milliers d'euros et a demandé qu'une compensation avec la somme retenue au titre de sa créance de CIR 2014 (1 141 milliers d'euros), comme mentionné ci après, soit effectuée pour le solde.

Dans le cadre de l'instruction de cette demande de compensation, l'administration fiscale a procédé à des investigations documentaires visant à appliquer la même doctrine sur la sous-traitance. Suite à ces investigations, l'administration a fait savoir à la Société en août 2017 qu'elle faisait droit partiellement à la demande de remboursement du CIR 2014 à hauteur

de 693 milliers d'euros ; les deux parties ayant convenu que cette somme serait utilisée pour éteindre une partie de 1 479 milliers d'euros mis en recouvrement.

Une réclamation contentieuse a par ailleurs été déposée par la société le 15 février 2017 afin de contester les rappels sus visés. Une autre réclamation contentieuse sera déposée dans les semaines à venir.

2. Passif éventuel

La Société, en application des normes IFRS, a procédé au calcul du passif éventuel qu'elle supporterait si l'interprétation de l'administration fiscale était retenue pour les CIR des exercices 2010 à 2015. La mention de ce passif éventuel dans le présent document ne constitue en aucun cas une reconnaissance des arguments mis en avant par l'administration fiscale dans le cadre de ce contrôle. S'appuyant sur les analyses de conseils spécialisés, il a été estimé que le montant du passif éventuel pourrait atteindre 1 925 milliers d'euros sur les 20 695 milliers d'euros constatés dans les comptes au titre des CIR des exercices 2010 à 2015.

Nonobstant les paiements réalisés dans le cadre de l'avis de mise en recouvrement, le passif éventuel de 1 925 milliers d'euros mentionné ci-dessus reste inchangé dans son montant compte tenu des réclamations contentieuses introduites par la Société.

Par ailleurs, la Société a constaté une provision pour risques et charges au titre de ce litige à hauteur de 156 milliers d'euros pour ceux des contrats, hors alliances de co-recherche, qui pourraient s'apparenter à de la sous-traitance pour des tiers bénéficiant eux-mêmes du CIR ainsi que pour des ajustements liés au type de biens immobilisés éligibles au CIR.

6.25. PARTIES LIÉES

Biotech Avenir SAS et le Fonds de dotation The NASH Education Program™ créé à l'initiative de GENFIT sont des parties liées au sens d'IAS 24.9.

Au 30 juin 2017, Biotech Avenir SAS détenait 5,79% du capital social de GENFIT.

La holding Biotech Avenir SAS a été constituée en 2001 par les fondateurs de GENFIT. Son capital social est principalement détenu par des personnes physiques : les quatre fondateurs et près de 15 salariés de la Société.

Jean-François Mouney, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de GENFIT, est également Président de Biotech Avenir SAS.

En complément des liquidités apportées par GENFIT SA au contrat de liquidité mis en place avec la société CM-CIC Securities, Biotech Avenir a apporté des actions GENFIT. Ce contrat est en vigueur au 30 juin 2017.

Les sièges sociaux de Biotech Avenir SAS et du Fonds de dotation The NASH Education Program™ sont situés à l'adresse de GENFIT S.A. ; ces domiciliations étant effectuées à titre gracieux.

Le Fonds de dotation The NASH Education Program™ a été créé en Novembre 2016 à l'initiative de GENFIT pour développer et financer des activités de sensibilisation et d'éducation visant le corps médical et le grand public

GENFIT n'a réalisé aucune transaction avec Biotech Avenir en 2016 ou en 2017.

Les transactions réalisées en 2016 entre GENFIT et le Fonds de dotation The NASH Education Program™ et les engagements de GENFIT envers le Fonds de dotation The NASH Education Program™ sont décrites à la section [6.27- « Engagements »](#).

6.26. REMUNERATIONS VERSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DIRIGEANTS

Par une résolution d'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2017, les actionnaires ont approuvé le changement de mode d'administration et de direction de la Société et ont décidé de passer de la forme duale historique de la Société Anonyme GENFIT (à Conseil de Surveillance et Directoire) à une forme moniste à Conseil d'Administration.

Dans ces conditions, le tableau suivant détaille la rémunération des membres du Directoire ainsi que celle du Président Directeur Général et les exercices au cours desquels les montants ont été comptabilisés dans l'état du résultat net.

Rémunérations des membres du directoire et du PDG (brut + charges patronales) (En milliers d'euros)	Semestre clos le	
	30/06/2016	30/06/2017
Rémunérations et autres avantages à court terme (versés)	1 562	820
Provisions pour engagement de retraite	333	391
Director fees Genfit Corp (net versé)	21	20
TOTAL	1 916	1 231

Les variations des provisions pour engagement de retraite font référence aux taux présentés à la section [6.16. - « Avantages au personnel »](#).

Le Président Directeur Général bénéficie d'une indemnité de départ entrant dans le champ de l'article L.225-90-1 du Code de commerce égale à six mois de rémunération brute, calculée sur la base des douze derniers mois (rémunérations exceptionnelles liées à la mise en œuvre de l'Incentive Plan exclues) et augmentée d'une indemnité de un mois de rémunération brute supplémentaire par année d'ancienneté au sein de la Société (calculée sur les mêmes bases). Cette indemnité est plafonnée à deux ans de rémunération brute (rémunérations exceptionnelles liées à la mise en œuvre de l'Incentive Plan exclues) versée au titre du dernier exercice et serait soumise à la réalisation de conditions de performance. L'engagement total représenté par cette indemnité (brut et charges patronales) au 30 juin 2017 s'élèverait à 1 315 milliers d'euros.

Les dirigeants de GENFIT PHARMACEUTICALS SAS ne reçoivent pas de rémunération puisque la société n'a pour le moment aucune activité commerciale.

6.27. ENGAGEMENTS

Avals et cautions

Avals & cautions (En milliers d'euros)	A la date du 30/06/2017
Avals, cautions - donnés par l'entreprise	481
Avals, cautions - reçus par l'entreprise	24
Total	505

Obligations au regard de la copropriété des droits de propriété intellectuelle

100% des droits de propriété intellectuelle relatifs aux candidats médicaments et biomarqueurs développés par la Société lui appartient.

Par exception, et dans le cadre des alliances de co-recherche conclues historiquement par GENFIT, les partenaires de l'industrie pharmaceutique détiennent l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs aux candidats médicaments identifiés dans le cadre de la collaboration. Ceci ne s'applique cependant pas aux candidats-médicaments et biomarqueurs que la Société a développé seule et au candidat-médicament elafibranor en particulier, pour lequel GENFIT détient l'ensemble des droits de propriété intellectuelle.

Les accords de collaboration noués dans le cadre de ces alliances stipulent également :

- que les technologies mises au point à l'occasion de la recherche de ces nouveaux candidats-médicaments sont la propriété de GENFIT, qui en accorde gratuitement l'utilisation à son partenaire ;
- que si le partenaire décidait de mettre un terme au développement du candidat médicament dans le cadre de la collaboration et que GENFIT décidait de poursuivre le développement seul, ce dernier devrait s'acquitter de tout paiement d'étape et de toute redevance y afférents prévu au contrat (non applicable actuellement).

A ce jour, Sanofi est le seul partenaire disposant encore de droits d'exploitation sur un candidat-médicament développé dans le cadre de ces alliances ; les autres partenaires ayant décidé de ne pas exploiter ou d'arrêter l'exploitation des résultats issus des autres recherches communes.

Les accords de collaboration ou de sous-traitance noués à l'occasion ou liés aux programmes de recherche et développement des candidats médicaments ou biomarqueurs dont la Société détient l'intégralité des droits de propriété intellectuelle, stipulent systématiquement que les résultats de la recherche sont propriété du Groupe. C'est notamment le cas des travaux réalisés dans le cadre des consortiums de recherche ITDIAB et OLNORME, dans lesquels GENFIT a été associée à des laboratoires universitaires et à d'autres entreprises biotechnologiques.

Autres engagements

Par contrat prenant effet le 1er juillet 2016, GENFIT S.A. a décidé de financer la création par la société Pinnacle Clinical Research d'un registre de patients atteints de maladies (NAFLD/NASH) que cherchent à adresser certains des candidats-médicaments et des candidats-biomarqueurs de la Société. Cette dotation, d'un montant maximum de 1 582 000 dollars US, est décaissée à mesure de la progression de la constitution du registre sur la base de trois rapports d'étapes au 31

décembre 2016, au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2017. Ainsi, un total de 601 milliers de dollars US a été versé par la Société pour le démarrage du programme.

L'objectif recherché par GENFIT via la création de ce registre étant d'apporter sa contribution à l'amélioration des connaissances scientifiques et médicales sur la NAFLD et la NASH, la Société a décidé le 22 décembre 2016, avec effet au 31 décembre 2016, de transférer le bénéfice et les obligations de ce contrat au Fonds de dotation The NASH Education ProgramTM qu'elle a créé le 3 novembre 2016 pour diffuser auprès de la communauté médicale et des patients les enseignements qui pourront être tirés du suivi de ces patients, conformément à ses missions sociales.

GENFIT a décidé de fixer à 1 900 milliers d'euros le montant de sa dotation prévisionnelle 2017 au Fonds de dotation The NASH Education ProgramTM pour faire face aux obligations résultant de ce transfert et mener les autres actions de sensibilisation et d'éducation des patients et des médecins inscrites à son programme.

6.28. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La demande de remboursement anticipé du CIR 2016 effectuée par GENFIT le 3 mai 2017 est en cours d'instruction. Dans ce contexte, la Société a introduit le 01 septembre 2017, dans le cadre du litige avec l'administration fiscale lié au CIR (voir la note [6.24 - « Litiges et passifs éventuels »](#)), une demande de compensation à hauteur de 447 milliers d'euros, celle-ci visant à éteindre, grâce à la créance de CIR 2016, le solde de l'avis de mise en recouvrement reçu le 27 janvier 2017 pour un montant de 1 479 milliers d'euros.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2017

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

ERNST & YOUNG et Autres

Genfit

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017

Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
 29, rue du Pont
 92200 Neuilly-sur-Seine

S.A. au capital de € 2.297.184
 Commissaire aux Comptes
 Membre de la compagnie
 régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
 1/2, place des Saisons
 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
 S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
 Membre de la compagnie
 régionale de Versailles

Genfit

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société Genfit, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 25 septembre 2017

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International



Jean-François Baloteaud

ERNST & YOUNG et Autres



Franck Sebag

